
MEMORIAL

DES

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENEVE

Dix-neuvième séance - Mardi 13 octobre 1998, à 20 h 45

Présidence de M. Daniel Pilly, président

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Alain Vaissade*, conseiller administratif, *MM. Pierre de Freudenreich* et *Jean-Luc Persoz*.

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Pierre Muller*, vice-président, *Mme Jacqueline Burnand* et *M. Michel Rossetti*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 30 septembre 1998, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 13 octobre et mercredi 14 octobre 1998, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et
du bureau du Conseil municipal

1.Communications du Conseil administratif.

Néant.

2.Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

Résolution et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques aux Halles de l'Ile

3.a) Résolution du Conseil administratif en vue de soutenir le maintien de Vacheron & Constantin SA en ville de Genève (N° 403)¹.

3.b) Motion de MM. Pierre Reichenbach et Jean-Luc Persoz: «Des cabinotiers à Genève: réhabilitation des Halles de l'Ile» (M-342)².

Suite de la préconsultation sur la motion préjudicielle

Le président. Nous continuons le débat sur la résolution du Conseil administratif, la motion du Parti libéral et la motion préjudicielle N° 351 de Mmes Marie-France Spielmann, Isabelle Brunier, MM. Pascal Holenweg, Bernard Paillard, Guy Valance, Marco Ziegler, Roman Juon, Pierre Losio, Alain Marquet, Jean-Pierre Lyon et Jean-Pascal Perler: «Halles de l'Ile, espace public». Je donne la parole au prochain orateur inscrit qui est M. Reichenbach.

M. Pierre Reichenbach (L). Que dire après la brillante intervention de mon cosignataire Jean-Luc Persoz? Rien, mais je veux tout de même rajouter que cette motion, qui paraissait iconoclaste, pose réellement un problème et ce problème des Halles de l'Ile est récurrent en Ville de Genève.

J'ai pris note de l'intervention de notre collègue Lyon, qui est restée pleine de mesure et, à un ancien comme lui, je pourrais simplement lui rappeler que déjà lors de ma première intervention dans ce Conseil, le 8 septembre 1979, j'avais proposé - d'ailleurs avec l'appui des gens de la gauche - d'installer un musée lémanographique dans les Halles de l'Ile! A l'époque, nous cherchions déjà à faire des économies, il s'agissait de rentabiliser des emplacements, qui étaient difficilement accessibles, surtout pour la culture.

¹ Résolution, (Mémo 16).

² Motion, (Mémo 16).

Résolution et motion: Vacheron & Constantin ou des
activités publiques aux Halles de l'Ile

Vingt ans ont passé et dans beaucoup de lieux, notamment en France voisine, la construction d'aquariums se développe. A l'époque, le Conseil administratif s'était moqué de moi en disant que j'étais un visionnaire! Eh bien, l'aquarium récemment construit en Touraine, qui accueille 500 000 visiteurs par année, à 50 francs l'entrée, enregistre une recette de 5 millions de francs suisses par année.

Comme l'utilisation actuelle des Halles de l'Ile ne rapporte strictement rien à la Ville de Genève, puisque même la culture y est déliquescence, nous proposons d'y installer Vacheron & Constantin. Sur cela, mes chers collègues, vous déposez une motion préjudicielle et le Conseil administratif une résolution. Il est, en effet, primordial que l'on reprenne la discussion sur les Halles de l'Ile. Je vous propose de renvoyer tout le paquet en commission, ou au Conseil administratif, pour qu'on puisse réellement en débattre. Ce que je souhaite, à la veille de la prochaine législature, c'est qu'on trouve des solutions, et pas seulement des solutions à court terme, mais des solutions réalistes pour le long terme.

Je forme le voeu qu'on fasse table rase sur tout ce qui est «pognon et bancaire» et qu'on examine tout ce qui peut être intéressant pour la Ville de Genève. Aussi, j'ai été extrêmement satisfait de constater que, après notre motion iconoclaste, il y a eu une levée de boucliers avec le dépôt d'une motion préjudicielle et même des démarches entreprises par le Conseil administratif ou, plutôt, il a été demandé au Conseil administratif de s'occuper du relogement de l'entreprise dont il est question.

Toutes ces motions «Halles de l'Ile, espace public», «Des cabinotiers à Genève: réhabilitation des Halles de l'Ile», ma motion insatisfaite d'il y a près de vingt ans et d'autres projets, puisqu'on parle même de construire des bains publics et un centre de thalassothérapie, je souhaite que tout le paquet soit renvoyé en commission et qu'une analyse sérieuse pour l'intérêt de la Ville soit entreprise, et que vivent les cabinotiers!

Résolution et motion: Vacheron & Constantin ou des
activités publiques aux Halles de l'Ile

M. Gilbert Mouron (R). En ce qui concerne la motion N° 342 et la motion préjudicielle, le groupe radical est d'avis que l'opération doit être examinée en commission, parce qu'il y a plusieurs choses à apprendre et, d'abord, du magistrat. Le groupe radical est partisan du fait que l'ensemble des propositions, c'est-à-dire la motion, la motion préjudicielle et la résolution du Conseil administratif, soit étudié parallèlement de façon à trouver les éléments convenables pour la suite des décisions que devra prendre ce Conseil.

Lorsqu'on a étudié le cas de la SIP, on a créé une commission ad hoc qui s'est rendu compte que derrière les opérations d'aide qui étaient urgentes il y avait aussi quelques graves lacunes dans la gestion. Il y aura également lieu, dans le cas de Vacheron & Constantin, de prendre en compte la réelle opportunité pour les travailleurs que nous défendrons et pour la place de travail que représente la présence de cette usine en ville de Genève. Mais nous pourrons aussi nous pencher un peu sur la façon dont cette entreprise est arrivée à cette échéance. Comment se fait-il que tout à coup cette usine ait un besoin si urgent de cet endroit? Qu'est-il advenu du bâtiment qu'elle occupait auparavant? Qui a reçu la somme qui était à disposition? Pourquoi, une fois de plus, est-ce que ce sont les travailleurs qui doivent en pâtir? Ces questions doivent être posées et des réponses doivent être obtenues.

Le groupe radical entend défendre l'emploi sur la place de Genève, entend défendre les employés, entend défendre l'idée d'avoir une marque prestigieuse sur son terrain. Mais, finalement, quand la maison Patek Philippe SA, à laquelle on a fait allusion tout à l'heure, a décidé de partir à Plan-les-Ouates, personne n'est allé lui courir après, or, comme par hasard, pour Vacheron & Constantin, on doit se mettre en quatre. Etudions l'affaire en commission, examinons exactement les petits travers qui ont amené à cette disposition et, ensuite, le Conseil municipal prendra sa décision.

Notre décision est claire pour la motion comme pour la résolution: un travail peut être fait rapidement, mais doit être

Résolution et motion: Vacheron & Constantin ou des
activités publiques aux Halles de l'Ile

fait dans les commissions; quant à choisir la commission des finances ou la commission des beaux-arts, les conseillers municipaux respecteront les souhaits des conseillers qui ont fait les propositions en séances.

M. Robert Pattaroni (DC). Bien sûr que les Halles de l'Ile sont un lieu qui correspond à l'histoire de Genève, qui en est un symbole et qu'on doit prendre le temps d'étudier tous changements en fonction de cette référence. Il faut se rappeler que des entreprises industrielles qui se sont trouvées à l'étroit en ville ont bien dû sortir de la commune, parce qu'il n'était pas possible sur notre petit territoire de leur offrir une surface propre à déployer leur activité. On a cité le cas de Patek Philippe; je le reprends. Vous connaissez sans doute le bâtiment de Patek Philippe à Plan-les-Ouates, qui est une superbe œuvre sur le plan architectural, qui contient d'un côté la fabrique et de l'autre côté l'administration, avec le siège qui est en ville. Le déménagement de Patek Philippe démontre bien que les usines d'horlogerie, quand il le faut, doivent bien se répartir sur le territoire genevois et ne peuvent pas se limiter au seul territoire de la ville. Je pense que c'est important de l'avoir en tête.

Le problème pour nous se présente de la manière suivante: voulons-nous garder les Halles de l'Ile telles qu'elles sont avec une certaine activité culturelle, voulons-nous y introduire une certaine mixité avec, par exemple, la proposition qui nous est faite, ou voulons-nous, tout simplement, en faire un lieu qui soit totalement privé? Il y a en tout cas une option qui, à notre avis, doit être écartée, c'est que le lieu d'activité culturelle comme il existe maintenant n'est pas digne d'être appelé lieu populaire voué à la culture. Cela nous en avons fait l'expérience et, malheureusement, le Conseil administratif, jusqu'à présent, n'a pas été à même de faire mieux. C'est ce qui fait que pour nous seules les deux autres options peuvent entrer en ligne de compte.

Rendre rentable l'utilisation des Halles de l'Ile serait évidemment intéressant. En effet, nous l'avons vu, une autre

Résolution et motion: Vacheron & Constantin ou des
activités publiques aux Halles de l'Ile

proposition est en cours, elle voudrait que l'on fasse de ces Halles de l'Ile des bains publics et, par voie de conséquence, on voit que, probablement, il y a une certaine attractivité du point de vue de la rentabilité, ce qui est en somme une bonne nouvelle.

Nous considérons, pour notre part, nous ralliant à plusieurs autres ici, qu'il convient d'examiner les propositions qui ont été présentées, y compris la motion préjudicielle, qui devrait être transformée en motion ordinaire, et de renvoyer le tout à la commission des finances, parce qu'elle est plus particulièrement qualifiée pour traiter des questions de patrimoine et des aspects financiers qui ne manqueront pas de se poser avec l'acceptation de l'un ou de l'autre des projets proposés.

Mme Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Faut-il remonter à la préhistoire pour trouver grâce aux yeux de ce Conseil municipal? Depuis que la mode du «non» est devenue un code permanent aux fossoyeurs de notre économie, tous projets de construction, de rénovation, d'installation semblent suspects *a priori*. Vous vous rendez compte, Monsieur le président, c'est terrible, parce que ce n'est qu'en 1755 que Jean-Marc Vacheron s'est établi à Genève et ce n'est qu'en 1819 que François Constantin l'a rejoint, alors cela ne peut pas être des gens sérieux! En plus, ils étaient déjà en l'Ile à l'époque; vous vous rendez compte, 243 ans après, la marque prétend y retourner. Evidemment, l'ennuyeux est que ce ne sont plus les mêmes personnes. Arrêtons de plaisanter, parce que des garanties peuvent être fournies, surtout par une prestigieuse vitrine du savoir-faire genevois.

Ce qui m'intéresse là-dedans, c'est que c'est une entreprise familiale, que c'est une entreprise non polluante, artisanale et qui, de plus, pourrait être culturelle, puisqu'il y a un musée qui peut s'installer...

Mme Christiane Olivier (S). Il est privé, le musée!

Résolution et motion: Vacheron & Constantin ou des
activités publiques aux Halles de l'Ile

Mme Anne-Marie von Arx-Vernon. Non, il est aussi au service des gens qui vivent à Genève, qui viennent à Genève. Cela me semble donc exemplaire.

Les travaux à entreprendre, qui peuvent déjà être pressentis aux alentours de 10 millions, ne sont pas à négliger, ils donneront du travail à Genève. Le cadre s'y prête parfaitement, alors arrêtons l'hypocrisie du guinguette à tout prix, s'il vous plaît. Dans cet endroit, il y a déjà des lustres que personne ne va flâner pour le plaisir, sinon cela se saurait. On peut aussi donner la priorité à ce qui peut à la fois embellir ce coin, enrichir les commerces alentours et renforcer la réputation de Genève, la Genève artisanale, eh oui, prestigieuse, et ce n'est pas une honte.

Je vous invite donc à étudier cette résolution et les motions... (*Micro coupé par le président.*)

Le président. J'ai fait une fausse manoeuvre, Madame von Arx, excusez-moi. (*Rires.*)

Mme Anne-Marie von Arx-Vernon. Monsieur le président, je ne vais pas penser un seul instant que c'est du sabotage de votre part!

Bien sûr, comme mes éminents préopinants, je propose de renvoyer tous ces objets à la commission des finances.

M. Pascal Holenweg (S). Si nous étions doués d'un minimum de machiavélisme - mais nous en sommes totalement dépourvus - nous soutiendrions avec enthousiasme les projets multiples de renvoi à des commissions multiples, parce qu'ils sont le meilleur moyen d'enterrer la proposition Vacheron & Constantin. Il nous a été suggéré tout à l'heure que Vacheron & Constantin attendait une réponse urgente; le meilleur moyen de ne pas donner une réponse urgente et, par conséquent, de donner une réponse objectivement négative, c'est de suivre les propositions qui nous sont faites, de renvoyer les trois propositions, les deux motions et la résolution du Conseil administratif, à la commission des beaux-

Résolution et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques aux Halles de l'Ile arts, puisque c'est un objet culturel, à la commission des finances, puisque c'est un objet financier, et à la commission de l'aménagement, puisque c'est un problème d'aménagement.

Je vous rappelle que ces trois commissions sont en train de travailler sur le budget, que leur programme est bouclé jusqu'à la fin du mois de décembre, que, dans le meilleur des cas, la moindre de ces trois propositions commencera à être examinée au début du mois de janvier et que, dans le meilleur des cas, Vacheron & Constantin pourra attendre encore trois ans avant d'avoir le moindre commencement de début de réponse. Dans ces conditions, les propositions de renvoi en commission nous satisferaient totalement.

Il y a seulement un problème, c'est que les propositions, que vous demandez de renvoyer en commission, sont totalement contradictoires les unes des autres. Notre motion préjudicielle est totalement contradictoire de la motion qui a été déposée par l'Entente et totalement contradictoire de la résolution proposée par le Conseil administratif, celle-ci reprenant d'ailleurs le contenu essentiellement de la motion de l'Entente. La réponse la plus rapide, la plus claire et la plus compréhensible pour tout le monde est celle que nous proposons par notre motion préjudicielle. Elle maintient l'affectation des Halles de l'Ile comme un espace public, de préférence comme un espace culturel - pas exclusivement culturel - elle donne une réponse claire à un projet qui est encore un projet fumeux, elle permet ensuite à la commission des beaux-arts et à la commission de l'aménagement d'examiner sereinement toutes les propositions qui viendront: la proposition d'y installer des bains publics, la proposition d'y installer une maison de la danse, la proposition de renouveler les Halles de l'Ile comme installation d'artistes créateurs. Toutes les propositions qui viendront pourront être examinées. En revanche, si nous suivons votre proposition de renvoyer ces trois propositions ensemble à au moins deux si ce n'est trois commissions, nous donnons de fait et objectivement une réponse négative à Vacheron & Constantin, mais sans avoir le courage de la formuler clairement.

Résolution et motion: Vacheron & Constantin ou des
activités publiques aux Halles de l'Ile

Nous vous proposons donc d'entrer maintenant en discussion sur la motion préjudicielle. Si vous voulez la renvoyer en commission, tant mieux pour nous, on y passera six mois, et Vacheron & Constantin attendra en regardant couler les flots du Rhône, sur un lieu pour lequel, de toute façon, nous sommes aussi prêts à lancer un référendum au cas où l'entreprise privée en question s'y installerait.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Des remarques intéressantes ont été formulées dans les différentes interventions. Toutefois, avant le renvoi de cette motion préjudicielle en commission des beaux-arts et pour être concret, il y a encore un certain nombre d'éléments à aborder. M. Reichenbach a fait certaines allusions par rapport aux Halles de l'Ile. Je lui signalerai que, dans les années septante, j'ai été le premier résolutionnaire à demander au Conseil administratif la rénovation de ces bâtiments, car M. Ketterer, conseiller administratif à cette époque, avait prévu leur démolition et l'aménagement d'une promenade publique. Je peux donc vous dire que je me sens assez concerné par cette affaire.

Concernant une autre remarque de Mme von Arx, par rapport à une société genevoise, etc. Elle ne doit pas être au courant de la vie genevoise, parce que c'était un des éminents membres de la famille d'Arabie saoudite - le roi - qui était propriétaire de cette société et qui a tout vendu à la fin de l'année passée. Il faut me dire alors à quelle société multinationale cela appartient, il y a quelque chose qui ne va pas!

Quant aux remarques au sujet des impôts de Vacheron & Constantin, je dirai qu'il y a 18 000 personnes qui travaillent à Genève, qui habitent dans le canton de Vaud et qui ne paient pas un franc d'impôts à Genève. Mme Micheline Calmy-Rey, conseillère d'Etat, cherche à résoudre ce problème. Donc, quand on parle de revenus fiscaux, on se pose un certain nombre de questions. Vous faites des remarques au niveau de la motion préjudicielle par rapport à cette imposante société qui paie des impôts, mais la Ville de Genève est-elle le bon exemple? La salle de jeux du Casino, gérée par la Ville de Genève, a demandé à une agence de

Résolution et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques aux Halles de l'Ile publicité de Nyon de faire tout le travail publicitaire. Cette agence ne paie pas d'impôts à Genève! Il faut alors qu'on m'explique, parce que, concernant les revenus fiscaux, je ne comprends pas très bien.

Mesdames, Messieurs, le mieux pour être efficace est de renvoyer cette motion préjudicielle à la commission des beaux-arts, donc à une seule commission, et d'arrêter de tourner en rond. Comme l'a dit mon collègue Holenweg, il faut avoir une réponse et c'est au début de l'année prochaine qu'on doit pouvoir avoir la réponse. Voilà pour l'efficacité, Mesdames, Messieurs.

M. Pierre Huber (L). A propos des Halles de l'Ile, on peut dire: «Tout vient à point à qui sait attendre.» Je voudrais vous rappeler que le groupe libéral a déposé la motion N° 312 concernant l'ensemble des propositions culturelles, entre autres, des musées, des centres d'art, etc., ici à Genève. On a même proposé une table ronde afin qu'une fois, sérieusement, on discute de l'ensemble des propositions qui nous sont présentées.

Nous connaissons les Halles de l'Ile depuis maintenant vingt ans, et même plus - mais je vous parle de moi - avec leurs activités, et je pense qu'il y a réellement quelque chose à faire. Nous pourrions y installer Vacheron & Constantin ou quelqu'un d'autre, mais nous devons aussi penser aux artistes qui se trouvent là-bas et qui, vous le savez, ne font pas partie de l'ensemble des propositions concernant les Halles qui sont sur le marché à Genève, mais dont il faudra bien un jour parler quant à leur devenir. J'avoue que je ne suis pas contre le fait que ces artistes soient installés ailleurs, mais ce n'est pas le propos aujourd'hui d'essayer de les chasser de là. Il faudra que, dans l'ensemble des propositions et des discussions qui se feront, on les prenne en considération; le groupe libéral est d'ailleurs tout à fait prêt à les prendre en considération. Je pense que c'est un point important et la commission des beaux-arts sera aussi chargée un jour de discuter de ce qu'il va advenir des personnes qui fréquentent cet endroit.

Résolution et motion: Vacheron & Constantin ou des
activités publiques aux Halles de l'Ile

J'aimerais que notre motion avance un peu et qu'on prenne en considération l'ensemble des propositions. La vie économique genevoise est extrêmement importante et il faut animer ce centre qui a des possibilités fantastiques au centre de la ville.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Permettez-moi de faire rapidement un petit historique de la situation et de vous expliquer pourquoi une motion est parvenue ici, à ce Conseil municipal, et pourquoi le Conseil administratif a décidé de vous présenter une résolution.

Il y a environ une année, la société Vacheron & Constantin, qui, comme vous le savez, doit se reloger suite à une fin de bail dans son bâtiment industriel des Acacias, a approché la Ville de Genève avec un projet assez ambitieux, à savoir revenir à son lieu d'origine, le long du Rhône, respectivement dans l'ancien quartier des cabinetiers. Il s'est trouvé qu'elle a mandaté un architecte, que ledit architecte a fait un travail intéressant de réhabilitation des Halles de l'Ile qui, bien sûr, sont assez agréables et pratiques par rapport à la localisation de la société Vacheron & Constantin au quai des Moulins. Les directeurs de Vacheron & Constantin nous ont dit, quand ils nous ont proposé ce projet, qu'une chose était certaine, c'est qu'ils ne voulaient pas faire de vagues et ne voulaient pas entrer en conflit avec, soit le Conseil municipal, soit le Conseil administratif et qu'ils souhaitaient, s'ils devaient s'installer à cet endroit, que cela fasse l'objet d'un parfait consensus.

Ce soir, j'ai entendu un certain nombre de paroles un peu désagréables, qui ne vont absolument pas dans le sens de ce que voudrait Vacheron & Constantin. On a entendu dire tout à l'heure qu'il s'agissait de brader un lieu culturel, un lieu extraordinaire, que Vacheron & Constantin s'achetait une vitrine luxueuse au centre-ville, que Vacheron & Constantin c'était tout à l'économie et rien à la culture; cela est parfaitement faux! Je crois simplement qu'il faut parfois réconcilier, ici, dans cette ville, l'économie et la culture et, c'est ce que souhaitait Vacheron & Constantin. J'observe qu'il n'y a pas d'opposition ou

Résolution et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques aux Halles de l'Ile de contradiction dans le fait de proposer un projet comme l'établissement de l'atelier de manufacture de Vacheron & Constantin à cet endroit. Ce projet a été étudié à la délégation du patrimoine immobilier du Conseil administratif, il a été soumis à certains fonctionnaires de la Ville de Genève et il nous a paru intéressant d'en parler et de le proposer plus loin, donc au Conseil municipal.

Mesdames et Messieurs, vous connaissez le point de vue du Conseil administratif en ce qui concerne la conservation des emplois en ville de Genève. C'est vrai que, dans cette affaire, il n'est pas certain que Vacheron & Constantin délocalise en dehors de la commune de Genève, mais nous avons voulu donner un signe clair et précis à ce Conseil municipal, à nos citoyens, et, bien sûr, à Vacheron & Constantin, qu'on tient à ce genre d'industrie. Cette d'industrie est tout à fait particulière, et je ne veux pas le répéter puisque cela a été dit parfaitement tout à l'heure, il s'agit d'un savoir-faire absolument extraordinaire, qui mérite d'être encouragé dans notre ville historiquement liée à l'horlogerie.

Il a été dit tout à l'heure qu'il fallait tenir compte des locataires présents dans les Halles de l'Ile. Mesdames et Messieurs, sachez que la concertation a eu lieu, peut-être pas avec tous les locataires, mais en tout cas avec les principaux. Deux lettres m'ont été envoyées par des locataires importants, à savoir: Radio Lac et le restaurateur, M. et Mme Mathieu - je vois à la tribune M. Margueron qui ne m'a pas envoyé ce genre de lettre. Sachez que ces personnes sont tout à fait disposées à être relogées ailleurs, pour autant bien sûr qu'on trouve des arrangements. Il n'y a pas à proprement parler de problèmes, hormis le fait qu'il ne faut pas laisser passer trop de temps, car Vacheron & Constantin pourrait se fatiguer à attendre de se voir reloger en ville de Genève.

Mesdames et Messieurs, l'avantage de cette résolution présentée par le Conseil administratif et des différentes motions, préjudicielles ou non, c'est au moins d'avoir pu ouvrir le débat. Une chose est certaine, c'est que les Halles de l'Ile, en l'état

Résolution et motion: Vacheron & Constantin ou des
activités publiques aux Halles de l'Ile

actuel, ce n'est pas quelque chose d'acceptable. C'est vrai que, quand on se promène dans cet endroit, on constate que c'est un *no man's land* culturel. Il n'y a rien et il faut absolument faire quelque chose. Alors, si d'aventure le Conseil municipal démocratiquement décide de ne pas vouloir concéder un droit de superficie à la société Vacheron & Constantin mais d'y installer autre chose, de retrouver ce qui était au départ l'idée de ce centre, à savoir un centre d'art, eh bien, je pense que le Conseil administratif acceptera sans problème le choix fait par le Conseil municipal.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais vous dire. La société Vacheron & Constantin fait parfaitement confiance à la Ville de Genève, à ses autorités, et je pense qu'il est aussi important que, dans ce Conseil municipal, on ne traite pas les gens comme cela, d'une manière grossière et déplacée, comme il a été dit tout à l'heure. Ce sont des gens qui cherchent à concilier leurs intérêts avec leur emplacement en ville de Genève, et ce ne sont pas des gens qui cherchent à forcer la main des autorités.

M. Guy Valance (AdG). J'interviendrai brièvement, puisque je suis intervenu auparavant. Il y a incontestablement un problème de fréquentation et d'animation aux Halles de l'Ile, mais quelle consternation et quel mépris de la part de notre magistrat, M. Muller, à l'égard des artistes qui, depuis des années, tentent d'animer et de travailler dans ce lieu. C'est absolument consternant! J'entends ce soir parler sur les bancs d'en face de rentabilité, d'argent, de rentabilité et uniquement de cela; pas un mot pour la création, pas un mot pour l'échange, pas un mot pour l'animation du centre-ville, pas un mot pour la convivialité. On ne parle dans cette enceinte que d'argent, Mesdames et Messieurs, c'est triste et consternant!

Pour l'AdG - je le répète - il n'est naturellement pas question d'entrer en matière sur la résolution du Conseil administratif. Il n'est pas question d'entrer en matière sur la motion proposée par le Parti libéral. Nous proposons le renvoi à la commission des beaux-arts de la motion préjudicielle uniquement.

Résolution et motion: Vacheron & Constantin ou des
activités publiques aux Halles de l'Ile

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Il y a une chose étonnante dans ce Conseil municipal, c'est que nous passons onze mois à discuter des dépenses et une séance à discuter des recettes. Et encore, quand nous discutons des recettes, si je prends l'exemple de la dernière séance du budget, c'est à la faveur d'amendements socialistes de dernière minute, au terme desquels on va, avec un maquillage plus ou moins discret, modifier le compte de recettes de manière relativement arbitraire. Mais de préoccupation en matière de recettes, que *neni*, jamais cela ne participe à notre débat.

La volonté de la résolution du Conseil administratif et la volonté de la motion principale étaient bel et bien d'introduire, ou de tenter d'introduire, dans nos débats ces questions de recettes. Et je constate que la simple évocation de ces termes suscite des torrents d'ires de la part de l'orateur de l'Alliance de gauche qui y voit, quand on parle de recettes, je le cite: «du mépris à l'égard des artistes», et je le cite encore: «des regards que sur l'argent et sur la rentabilité». Eh bien, Monsieur Valance, vous auriez dû regarder les gestes qui ont été faits à la tribune pendant que M. Muller indiquait que, non, certes, il n'avait pas reçu une lettre d'accord de tous les locataires. Les gestes à la tribune étaient dépourvus d'ambiguïté, puisqu'il s'agissait du frottement du pouce et de l'index, qui consiste à dire: «Oui, je suis prêt à partir, mais c'est une question de sous» - et je vois que M. Margueron ne me contredit pas cette fois-ci.

Par la force des choses, effectivement, de recettes, il en est question de tous les côtés et chaque problème a une solution. Cela dit, l'opération culturelle dans les locaux des Halles de l'Ile a été tentée, elle a été tentée longuement, et chacun des intervenants a pu constater que jamais les objectifs n'ont pu être atteints. Cela pour différentes raisons, mais peut-être simplement pour une raison géographique qui consiste à dire que la culture n'est elle-même pas un cul-de-sac, et qu'on ne peut pas mettre un local culturel dans un cul-de-sac et que, en tous les cas, un local comme celui-ci ne se prête pas au développement de la

Résolution et motion: Vacheron & Constantin ou des
activités publiques aux Halles de l'Ile

créativité chère à M. Valance et qui m'est également chère. Mais je conviens que, pour être créatifs, les artistes ont besoin de lieux adaptés à leur fonction et que les Halles de l'Ile, manifestement, n'y répondent pas. Alors puisque les Halles ne répondent pas à l'objectif assigné, il y a lieu de leur assigner un nouvel objectif et il y a lieu, dans le cadre de cette assignation, de traiter avec respect et avec attention chacun des usagers actuels. Si des solutions ont déjà pu être trouvées pour le restaurant et pour Radio Lac, on est parfaitement convaincus que d'autres solutions, négociées à des conditions compatibles pour les uns et pour les autres, trouveront utilement leur place. Mais, de grâce, n'ayez pas toujours les yeux rivés sur l'art de dépenser l'argent municipal et, une fois, pensez à l'art de le gagner!

Avant de conclure, j'aimerais répondre à M. Lyon que le groupe Vacheron & Constantin appartient à une société suisse, à savoir le groupe Vendome, qui a son siège à Genève et dont l'actionnaire majoritaire est un citoyen genevois, domicilié à Genève et qui paie ses impôts à Genève. (*Remarque de M. Lyon.*) Alors donnons les noms, Monsieur Lyon, vous êtes mal renseigné, il s'agit du groupe Vendome, société cotée à la bourse de Paris et l'actionnaire majoritaire n'est personne d'autre que M. Kanouï, naturalisé par notre Conseil municipal, domicilié quai Wilson et régulièrement contribuable en Ville de Genève, ce qui est malgré tout un élément qui ne permet pas de tenir des propos à caractère semi-raciste, comme je viens de l'entendre.

M. Marco Ziegler (S). Contrairement à ce que certains essaient de faire croire, le vote de ce soir n'est pas un vote pour ou contre Vacheron & Constantin. Pour le groupe socialiste, en tout cas, cette société ne mérite ni anathème, ni que nous nous plions à tous ses désirs. La demande exprimée par Vacheron & Constantin est une demande légitime, étant donné qu'ils doivent quitter leurs locaux et qu'ils cherchent à rester en ville de Genève. C'est une demande que nous apprécions et nous devons répondre à cette

Résolution et motion: Vacheron & Constantin ou des
activités publiques aux Halles de l'Ile

demande. Cela, c'est l'un des éléments d'appréciation qui nous est soumis par la résolution du Conseil administratif.

Le problème, c'est qu'on nous soumet simultanément un deuxième élément, une deuxième réponse qui devrait être incluse dans le même paquet, à savoir que ce relogement en ville de Genève n'est possible que dans les Halles de l'Ile, parce que ce projet a été étudié, qu'il présente effectivement un intérêt pour la société et qu'il pourrait présenter un intérêt pour la Ville de Genève. C'est dans ce dilemme que nous ne voulons pas nous enfermer. Nous pouvons donner une réponse aux deux questions: rester en ville de Genève pour Vacheron & Constantin, d'une part, placement de cette société aux Halles de l'Ile, d'autre part. Nous essayons de donner une réponse complète à ces deux problèmes sans les lier. C'est cela le sens de la motion préjudicielle, c'est cela le sens de la position du groupe socialiste lorsqu'il demande le renvoi de cette motion en commission.

Pour traiter ces questions, M. Muller vient de rappeler très utilement - et c'est le sens même de la question initiale posée par Vacheron & Constantin - qu'il convient de procéder à une réflexion sur un problème qui dépasse bien évidemment l'opposition activité culturelle actuelle et activité future éventuelle de Vacheron & Constantin. La question de principe est bien plus fondamentale, c'est: sommes-nous aujourd'hui dans une situation de crise telle que la Ville de Genève doive transférer des éléments de son patrimoine administratif au patrimoine financier? Cela, c'est une question fondamentale. Nous affirmons, nous, socialistes, que nous ne sommes pas encore à ce stade de déliquescence des finances publiques. Un jour, peut-être, il faudra en arriver là, mais aujourd'hui non. Le patrimoine administratif reste patrimoine administratif. Les Halles de l'Ile représentent un espace qui est utilisable collectivement, c'est un espace qui, on l'a rappelé d'ailleurs sur les bancs de notre groupe, a historiquement cette tradition et nous ne voulons pas abandonner cette tradition.

Vacheron & Constantin nous pose une question claire. Nous y répondons de manière claire, et c'est notre mission, ici,

Résolution et motion: Vacheron & Constantin ou des activités publiques aux Halles de l'Ile
représentants de la collectivité publique, de dire: «L'espace des Halles de l'Ile est à usage collectif et nous souhaitons le garder à usage collectif.» La société Vacheron & Constantin est suffisamment intelligente et respectueuse des prérogatives de ce Conseil municipal pour comprendre cette réponse. Nous vous demandons de voter l'entrée en matière sur la motion préjudicielle et de donner une réponse très claire sur cette question.

Cela dit, il y a un deuxième élément qui découle de la proposition du Conseil administratif, c'est de traiter avec respect l'autre demande de Vacheron & Constantin, à savoir son souhait de rester en ville de Genève. Nous voulons essayer de trouver des solutions pour cette société, nous voulons trouver des réponses qui soient politiques. Nous ne pouvons pas, effectivement, comme certains le préconisent, dire: «Oh, c'est une société de riches qui fait des profits, nous ne lui répondons pas.» Non, cela, le groupe socialiste ne le veut pas. Nous devons entendre cette demande, nous devons chercher à y répondre; ce ne sera pas la réponse des Halles de l'Ile, ce sera peut-être une autre réponse, une réponse composite, peut-être qu'il pourrait y avoir un cabinet de cabinetiers, de démonstration aux Halles de l'Ile, pourquoi pas, avec accessibilité au public. Mais nous ne laisserons en tout cas pas le centre de production s'installer là-bas.

Il faut entendre les représentants de la société, voir si le Conseil administratif a d'autres propositions et le renvoi en commission a cette signification-là. Nous voulons traiter avec respect, non pas de manière expéditive et facile, la demande de Vacheron & Constantin. Nous ne savons pas encore ce qu'il viendra comme réponse, mais nous souhaitons très vivement - et c'est, encore une fois, la position du groupe socialiste - que la réponse possible soit le maintien de cette société en ville de Genève. C'est une société qui a une histoire, qui a une valeur pour la collectivité et à laquelle nous sommes attachés. Voilà le sens de la position du groupe socialiste qui a peut-être pu apparaître un peu plus nuancée tout à l'heure.

Résolution et motion: Vacheron & Constantin ou des
activités publiques aux Halles de l'Ile

Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative. J'hésite, Monsieur le président, à allonger ce débat, que nous ne souhaitons pourtant pas interminable. M. Marco Ziegler vient, en fait, de me tendre une perche qu'il est aisé de saisir. En effet, Mesdames et Messieurs, il faut qu'on se souvienne que la genèse de cette affaire, celle d'une occupation rationnelle et d'une utilisation intelligente des Halles de l'Ile, est une affaire récurrente qui, presque décennie après décennie, resurgit dans ce Conseil, est soumise à nouveau à l'exécutif, revient au plénum sans que jamais quelque chose à cet endroit fonctionne comme nous le souhaiterions, pour des raisons diverses.

Ce soir, Mesdames et Messieurs, si le Conseil vous interpelle formellement, c'est qu'il espérait, depuis quelques mois déjà, voir ce débat s'instaurer, débat somme toute assez simple, géométrie pour le moins peu difficile à appréhender, puisque aussi bien il s'agit de savoir - et la motion préjudicielle est claire à cet endroit - s'il convient d'envisager pour le secteur des Halles de l'Ile une utilisation différente de celle que nous connaissons actuellement. A savoir: est-il convenable ou non que ces bâtiments publics soient, d'une certaine manière, privatisés, ou tenons-nous à ce que l'espace en question demeure propriété de la Ville, avec une possibilité qui existe, il est vrai, d'animer, de réanimer - choisissez le terme qui vous convient - l'espace en question. Le Conseil administratif souhaiterait, en effet, qu'une réponse claire soit donnée à ce propos. Aussi bien nous aurons à traiter, dès demain, je crois, une autre proposition qui consiste à installer à cet endroit un établissement de bains, lequel serait aussi privatif que pourrait l'être un projet comme celui de Vacheron & Constantin. On voit aujourd'hui que les Halles de l'Ile focalisent l'intérêt de certains investisseurs qui, pour des motifs variables, pensent qu'on pourrait y faire autre chose.

Si les partis politiques estiment que ce lieu doit demeurer public, nous, nous en déciderons ainsi, quitte à ce qu'on présente alors des projets de réanimation plus solides que ce que nous avons pu faire jusqu'à aujourd'hui. Si cela n'est pas le cas, il faut nous laisser entrer en matière avec des investisseurs

Résolution et motion: Vacheron & Constantin ou des
activités publiques aux Halles de l'Ile

potentiels. Il est vrai que le lieu, à ce moment-là, changera complètement et verra son attraction se situer différemment pour ce qui concerne notre cité.

Voilà, Mesdames et Messieurs, tout ce qu'il y avait à dire. Il serait souhaitable que le débat s'interrompe là. Nous pouvons estimer que les partis politiques ont depuis un certain temps cogité sur le devenir de ces Halles, et qu'une prompte réponse peut intervenir, parce que je ne pense pas que les investisseurs potentiels, que ce soit celui-ci ou celui-là, puissent attendre des mois encore une décision.

M. David Broliet (L). Les propos de M. Ziegler m'ont un petit peu rassuré, car j'ai entendu en ses propos des choses beaucoup plus raisonnables que certaines avancées par M. Valance, M. Lyon et compères. Juste une petite remarque, parce qu'il est quand même des choses qu'on ne peut pas admettre: le mépris des artistes ainsi que de parler d'argent avec les termes utilisés par ces orateurs. Il ne faut quand même pas dire n'importe quoi, car quand aux Halles de l'Ile il y avait Halle Sud ainsi que différentes activités, avec un magazine de qualité, la Suisse et Genève bénéficiaient d'une aura internationale en matière d'exposition et, au niveau du taux d'occupation, c'était autre chose que maintenant: d'autres artistes s'expriment différemment.

Concernant la société Vendome, j'ai juste une chose à préciser, M. Jo Kanouï est le PDG du groupe Vendome, ce groupe est à Genève et si ce groupe ou quelqu'un qui le représente a des intérêts ailleurs dans le monde, qu'est-ce que cela peut bien faire? Je trouve que ces propos sont absolument scandaleux et ces procès d'intention sont tout à fait déplacés.

Quant à la commission des beaux-arts, elle devra s'activer, car elle a trois ou quatre motions en suspens et que le sujet des Halles de l'Ile est prioritaire, puisqu'il est assez urgent d'avancer dans cette affaire. Vacheron & Constantin doit rester en ville de Genève d'une manière ou d'une autre. Il est important, pour nous les libéraux, que cela se fasse ainsi.

Résolution et motion: Vacheron & Constantin ou des
activités publiques aux Halles de l'Ile

Mme Barbara Cramer (L). On a entendu toutes sortes de commentaires, mais il apparaît que la motion N° 342 et la résolution N° 403 sont tout à fait compatibles. On peut donc, là, déjà être d'accord.

En ce qui concerne la motion préjudicielle à la motion N° 342, il faut l'examiner point par point, elle n'est peut-être pas aussi incompatible que certains essaient de le dire. L'endroit où se trouvent les Halles de l'Ile est effectivement exceptionnel, on est tous d'accord. Ces locaux sont prévus pour une activité polyvalente et l'usage qui en est fait est tout à fait insuffisant, on est tous d'accord. Il est légitime d'en préserver le caractère public, alors on peut parfaitement préserver le caractère public des environs du bâtiment, mais le bâtiment n'a pas forcément besoin de rester un bâtiment public. Et, si vous le voulez absolument, vous pouvez sûrement demander à Vacheron & Constantin d'ouvrir un petit musée pour le public; ainsi, cela resterait tout à fait public. On est également tous d'accord d'y implanter une activité, notamment culturelle. La tradition horlogère, en Suisse et à Genève, est tout à fait une tradition culturelle, puisque cela fait partie de l'art et de l'artisanat suisse, ce n'est donc absolument pas incompatible. Quant au libre passage des piétons, je ne vois pas pourquoi ce ne serait pas le libre passage des piétons, même s'ils ne circulent pas dans tous les immeubles. De toute façon, ce n'était pas le cas avant, il y avait un restaurant, les gens allaient et venaient, etc. Et qu'il y ait une offre pléthorique de locaux, on est tous d'accord.

Pour le moment, nous sommes donc d'accord sur tous les points. De toute façon, cette implantation est l'implantation d'une activité artisanale, si on peut dire, même si c'est une activité un peu particulière, les produits de luxe, c'est quand même une activité artisanale et ce n'est pas n'importe quelle activité. En fait, si on regarde point par point, il n'y a pas un élément où nous ne pouvons pas être d'accord.

J'aimerais bien que vous reconsidériez un peu ces trois propositions qui sont tout à fait compatibles, il faut simplement un peu de bonne volonté et vous pouvez obtenir les changements

Résolution et motion: Vacheron & Constantin ou des
activités publiques aux Halles de l'Ile

minimes que vous souhaitez. J'aimerais aussi dire qu'on entend beaucoup trop parler d'argent, et toujours contre le fait que quelqu'un veut en gagner. Certaines personnes, surtout quelqu'un à qui je pense - qui n'écoute pas, mais cela ne fait rien - dit toujours que gagner de l'argent est un mal, mais cette même personne, et en général l'Alternative, passe son temps à dépenser de l'argent.

Cet argent, il faut qu'on réussisse à le trouver quelque part. Si vous contrecarrez tous les projets qui donnent la possibilité de gagner de l'argent pour le distribuer ailleurs, évidemment que la Ville va de plus en plus s'enfoncer. C'est pour cela que je vous invite à une minute de réflexion, afin que vous relisiez avec un œil un peu différent ces propositions. Ce n'est pas parce que ce sont différentes personnes qui ont fait ces motions, l'Alternative et la droite, qu'elles sont forcément incompatibles. Relisez-les avec un tout petit peu de bienveillance et vous allez voir que, au fond, elles ne sont absolument pas incompatibles et que c'est tout à fait possible de trouver un arrangement satisfaisant pour tout le monde.

Je ne suis pas contre que ces propositions soient envoyées en commission, pour autant qu'elles soient vite traitées, mais je pense que la meilleure chose serait de les envoyer au Conseil administratif. En tout cas, je suis sûre qu'eux sauront concilier ces différentes demandes.

M. Pierre-Charles George (R). Les Halles de l'Ile ont servi à beaucoup de choses. Saviez-vous qu'elles avaient été construites pour faire un abattoir? Mais il n'a pas marché et il a été fermé. Puis on en a fait des halles, mais elles marchaient très mal, et ensuite des halles pour la culture, qui marchent encore plus mal. Je l'ai expérimenté en faisant une vente aux enchères avec Christie's, qui est pourtant une maison spécialisée. (*Remarques sur les bancs socialistes.*) Je me passe de vos commentaires! Monsieur le président, pouvez-vous dire à votre groupe d'observer un peu de silence. Merci.

Résolution et motion: Vacheron & Constantin ou des
activités publiques aux Halles de l'Ile

Cela a été la vente aux enchères d'art la plus loupée de ma vie, puisque toutes les autres ont réussi. Tout le monde me demandait: «Pourquoi avez-vous été aux Halles de l'Ile?» Les Halles de l'Ile ne sont pas faites pour des galeries d'art, du reste, il n'y a qu'à voir le désastre actuel. Je pense que le désastre c'est de voir une personne à la fois regarder une série de tableaux qui n'en vaut souvent pas la peine. (*Brouhaha sur les bancs de l'Alternative.*) Monsieur le président, soyez sévère avec l'Alternative, comme vous l'êtes avec l'Entente, soyez impartial s'il vous plaît, on aimerait parler dans la tranquillité.

Je félicite le Conseil administratif de nous présenter ce soir quelque chose qui va nous rapporter de l'argent. Regardez les anciennes gravures et vous verrez que Vacheron & Constantin n'a pas à aller ailleurs que sur l'Ile, car l'Ile était son lieu de travail, son lieu de fondation, et je crois qu'il faut être reconnaissant à Vacheron & Constantin de nous enlever une épine du pied en nous louant ces Halles.

Je ne suis pas contre le renvoi de ces propositions à une commission, je me demande simplement si la commission des beaux-arts n'est pas trop surchargée et si cela ne devrait pas être envoyé à la commission des finances, puisque c'est essentiellement un problème financier. Mais, Monsieur le président, je vous laisse le choix.

Le président. Bien, Mesdames et Messieurs, tout arrive, il n'y a plus d'orateurs inscrits et nous allons passer au vote.

Comme il a été indiqué, il sera d'abord procédé au vote sur la motion N° 351, motion préjudicielle à la motion N° 342. On va voter en même temps la prise en considération et le renvoi de cette motion à la commission des beaux-arts, puisque cela a été demandé par les motionnaires. Ensuite, nous voterons, le cas échéant, sur les autres propositions, donc la motion N° 342 et la résolution N° 403. Je donne encore la parole à M. Valance et, ensuite, à M. Pattaroni.

Résolution et motion: Vacheron & Constantin ou des
activités publiques aux Halles de l'Ile

M. Guy Valance (AdG). Merci, Monsieur le président, je demande le vote nominal sur la motion préjudicielle.

Le président. Monsieur Valance, êtes-vous soutenu? (*Des mains se lèvent.*) Bien, nous allons procéder à l'appel nominal sur la motion préjudicielle. Monsieur Pattaroni.

M. Robert Pattaroni (DC). Merci, Monsieur le président, c'est à propos du raccourci que vous proposez. En fait, on peut voter sur la motion préjudicielle, certes, mais, en ce qui nous concerne, nous pensons que les autres propositions lui sont liées et nous tenons absolument à ce qu'elles soient toutes renvoyées à la commission des finances.

Le président. Pour les renvois en commissions, nous aviserons au moment voulu. Je crois que nous pouvons procéder à l'appel nominal. (*Brouhaha.*) Ecoutez, je suis absolument désolé, mais ce sont les motionnaires eux-mêmes qui ont demandé le renvoi à la commission des beaux-arts. Je commence alors par cette commission et si vous voulez une autre commission après, nous voterons aussi sur l'autre commission.

Mis aux voix à l'appel nominal, la prise en considération de la motion N° 351 et son renvoi à la commission des beaux-arts sont acceptés par 43 oui contre 34 non (2 abstentions).

Ont voté oui (43):

Mme Anne-Marie Bisetti (AdG), Mme Nicole Bobillier (S), M. Georges Breguet (Ve), M. Roberto Brogginì (Ve), Mme Isabelle Brunier (S), M. Didier Burkhardt (AdG), M. Alain Comte (AdG), M. Olivier Coste (S), Mme Hélène Cretignier (Ve), M. Roger Deneys (S), M. Alain Dupraz (AdG), Mme Hélène Ecuyer (AdG), Mme Françoise Erdogan (AdG), M. Jean-Louis Fazio (S), Mme Marie-Louise Frutiger Cid (AdG), Mme Catherine Gonzalez (AdG), M. René Grand (S), M.

Résolution et motion: Vacheron & Constantin ou des
activités publiques aux Halles de l'Ile

Philip Grant (S), Mme Monique Guignard (AdG), M. Pascal Holenweg (S), M. Pierre Johner (AdG), M. Roman Juon (S), M. Sami Kanaan (S), M. Albert Knechtli (S), Mme Michèle Künzler (Ve), M. Hubert Launay (AdG), M. Pierre Losio (Ve), M. Jean-Pierre Lyon (AdG), M. Alain Marquet (Ve), M. Michel Mermillod (S), Mme Christiane Olivier (S), M. Bernard Paillard (AdG), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Pierre Rumo (AdG), M. Antonio Soragni (Ve), M. Daniel Sormanni (S), M. François Sottas (AdG), Mme Marie-France Spielmann (AdG), M. Manuel Tornare (S), M. Guy Valance (AdG), Mme Marie Vanek (AdG), M. Marco Ziegler (S).

Ont voté non (34):

Mme Anne-Marie von Arx-Vernon (DC), Mme Corinne Billaud (R), M. Didier Bonny (DC), Mme Marie-Thérèse Bovier (L), M. David Brolliet (L), Mme Barbara Cramer (L), Mme Maria Beatriz de Candolle (L), Mme Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M. Michel Ducret (R), Mme Alice Ecuivillon (DC), Mme Bonnie Fatio, M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Pierre-Charles George (R), Mme Catherine Hämmerli-Lang (R), M. Pierre Huber (L), Mme Suzanne-Sophie Hurter (L), M. André Kaplun (L), M. Bernard Lescaze (R), M. Jan Marejko (L), M. Yves Mori (L), M. Gilbert Mouron (R), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Alphonse Paratte (DC), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), M. René Rieder (R), Mme Nicole Rochat (L), M. Guy Savary (DC), M. Pierre-André Torrent (DC), Mme Renée Vernet-Baud (L), Mme Arielle Wagenknecht (DC), M. René Winet (R).

Etaient excusés à la séance (2):

M. Pierre de Freudenreich (L), M. Jean-Luc Persoz (L).

Présidence:

M. Daniel Pilly (S), président, n'a pas voté.

Résolution et motion: Vacheron & Constantin ou des
activités publiques aux Halles de l'Ile

Le président. Un renvoi éventuel aussi à la commission des finances a été proposé. Monsieur Pattaroni, est-ce que la proposition est maintenue? (*Acquiescement de M. Pattaroni.*)

Mis aux voix, le renvoi de la motion N° 351 à la commission des finances est accepté à la majorité (nombreuses oppositions et quelques abstentions).

Le président. Nous passons au vote de la prise en considération de la motion N° 342 et de son renvoi à la commission des finances.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion N° 342 et son renvoi à la commission des finances sont refusés par 36 non contre 33 oui (2 abstentions).

Le président: Je passe maintenant à la résolution du Conseil administratif. Monsieur Launay.

M. Hubert Launay (AdG). A mon avis, il y a un petit problème. Je pensais que tel que cela avait été annoncé par le bureau, après avoir voté la motion préjudicielle on ne discutait plus des autres propositions. Si on discute encore de la résolution du Conseil administratif, nous sommes pour le renvoi au Conseil administratif de cette résolution, mais selon l'amendement que nous voulions développer. Alors, va-t-on discuter de cet amendement? Il me paraît évident d'en discuter. J'aimerais être éclairé sur la suite des choses.

Le président. Monsieur Launay, je comprends votre perplexité. Du moment que pour la résolution il est proposé le renvoi en commission, je ne pense pas qu'il soit très utile de présenter des amendements en préconsultation. Les amendements seront faits en commission et le rapport de la commission comportera la résolution amendée qui sera à nouveau discutée en plénum. L'amendement n'a de

Résolution et motion: Vacheron & Constantin ou des
activités publiques aux Halles de l'Ile

sens que si on renvoie la résolution directement au Conseil administratif, ce qui ne semble pas être le cas puisqu'il est demandé le renvoi en commission.

Maintenant, quant à la préjudicialité, la préjudicialité est caduque du fait que la motion préjudicielle est renvoyée en commission. Nous devons donc nous prononcer sur les autres objets.

Mis aux voix, la prise en considération de la résolution et son renvoi à la commission des finances sont acceptés à la majorité (quelques oppositions).

Le président. A la séance de 17 h, nous avons reçu une motion pour laquelle l'urgence est demandée, et une autre motion urgente nous est parvenue ce soir. Nous allons nous prononcer maintenant uniquement sur l'urgence de ces deux motions. Si l'urgence est acceptée, nous débattons de ces deux motions demain, à 17 h.

4.Clause d'urgence sur la motion de Mmes Christiane Olivier, Nicole Bobillier, Isabelle Brunier, MM. Manuel Tornare, Roger Deneys, Roman Juon, Olivier Coste, Jean-Louis Fazio, René Grand, Philip Grant, Pascal Holenweg, Sami Kanaan, Albert Knechtli, Michel Mermillod, Daniel Pilly, Jean-Charles Rielle, Daniel Sormanni et Marco Ziegler: «Soutien au respect de la dignité humaine, soutien aux requérants» (M-359)¹.

Mme Christiane Olivier (S). A la lecture de cette motion, nous constatons que l'urgence est plus qu'évidente, car ce n'est pas aujourd'hui, ni hier, ni même avant-hier que l'on aurait dû traiter ce sujet, mais bien depuis plusieurs mois.

Chacun d'entre nous aura pu lire dans la presse la situation catastrophique qui prévaut aujourd'hui en ce qui concerne les requérants d'asile. Depuis un mois, en effet, il y a chaque jour entre 100 et 250 personnes dans la rue, faute de moyens, non pas en attente d'être admis, mais en attente d'un simple rendez-vous pour procéder à leur enregistrement. Je citerai deux chiffres: lundi 5 octobre, 420 personnes attendaient devant le CERA (Centre d'enregistrement des requérants d'asile) et, lundi 12 octobre, 310 personnes. Cette situation est choquante, inadmissible, inacceptable.

Il est de notre devoir et il en va de notre dignité de prendre d'urgence des mesures à tous les niveaux afin de remédier à cette situation. C'est pourquoi je vous demande, Mesdames et Messieurs, de voter l'urgence ce soir, afin que nous puissions traiter demain soir la motion.

Mme Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). C'est vrai que parler d'urgence pour une situation qui est déjà catastrophique est tout à fait ambigu. A propos de cette situation-là, il y a plus d'un mois que j'ai interpellé et M. Hediger et M. Rossetti, qui m'ont assuré avoir mis en place ce qu'ils pouvaient faire de mieux. Donc, l'urgence, elle était il y a un mois.

¹ Annoncée, (Mémo 16, avant point 4).

Clause d'urgence: motion N° 359

Si l'urgence est demandée pour que la Ville fasse encore pression sur le Canton et sur la Confédération, elle se justifie. Mais, par rapport à ce qui peut être apporté à ces gens, c'est important que nos magistrats nous donnent déjà des éléments de réponse, puisque eux les ont.

M. André Hediger, maire. Mesdames et Messieurs, je vous demande, comme viennent de le faire deux conseillères municipales, de voter l'urgence. Madame von Arx, nous avons pris des mesures, il y a plus d'un mois, quand vous avez développé votre interpellation. Rappelez-vous, Madame von Arx, vous m'aviez dit, à ce moment-là, la main sur le cœur: «On mettra tout en œuvre.» Malheureusement, si la Ville, suite à une décision du Conseil administratif et de la Protection civile - que je dirige - n'avait pas pris l'initiative, les prérequérants d'asile seraient aujourd'hui à la rue.

Vous avez pu lire hier dans le *Temps* - il y a eu une double page - que nous sommes le seul canton de Suisse à avoir pris des mesures. Je remercie donc les motionnaires qui demandent l'urgence, car il nous faut vraiment traiter ce dossier, demander au Conseil d'Etat et surtout à la Confédération de prendre rapidement des dispositions. Pour cela, Mesdames et Messieurs, j'ai besoin de votre aide, je vous demande donc de traiter demain de cette question.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion N° 359 est acceptée à l'unanimité.

Le président. Nous débattons donc de cette motion demain, à 17 h.

La deuxième motion pour laquelle il est demandé l'urgence est une motion du groupe démocrate-chrétien, intitulée: «Pour une concertation politique avant le vote du budget 1999 de la Ville de Genève». Je pense que quelqu'un du groupe PDC veut intervenir sur l'urgence. Monsieur Pattaroni.

5. Clause d'urgence sur la motion de Mmes Anne-Marie von Arx-Vernon, Alice Ecuwillon, Arielle Wagenknecht, MM. Didier Bonny, Alphonse Paratte, Robert Pattaroni, Guy Savary et Pierre-André Torrent: «Pour une concertation politique avant le vote du budget 1999 de la Ville de Genève» (M-360).

M. Robert Pattaroni (DC). Nous avons pris l'initiative de lancer cette proposition, mais nous la présentons à tous les autres partis de cette enceinte.

Si nous l'avons fait en premier lieu en notre nom, c'est que nous avons aussi un rôle particulier dans ce Conseil, puisque pour le moment notre parti n'est pas représenté au Conseil administratif. C'est notre contribution de proposition et nous espérons bien que cette idée, qui, nous le savons, est une idée qui est partagée par des membres de notre Conseil dans tous les partis, nous pourrons la voter à une très large majorité.

M. Pascal Holenweg (S). Il y a deux réponses possibles à une demande d'urgence. La première consiste simplement à regarder le calendrier et à constater que, si la demande est justifiée, l'urgence se justifie aussi. Simplement, demander que les partis se concertent, alors que tous les partis sont représentés au Conseil municipal et se concertent déjà dans toutes les commissions, cela me paraît enfoncer une porte ouverte.

Quant à inviter d'autres partenaires à discuter de la situation budgétaire de la Ville de Genève, dans le délai qui nous est imparti, cela me paraît risquer de déboucher sur une discussion sans grand contenu. On n'a pas le temps de préparer une discussion sérieuse, on n'a pas le temps de préparer des catalogues de propositions sérieuses, on n'a pas le temps d'organiser une table ronde - ou une table carrée - sérieuse dans le délai qui nous est imparti pour la préparation du budget municipal. Dans ces conditions, je ne suis pas d'accord avec l'urgence, parce que je ne suis pas d'accord que ce type de proposition nous arrive si tard.

M. Robert Pattaroni (DC). La rhétorique peut jouer des tours aux meilleurs d'entre nous, parce que, voyez-vous, je crois que le texte est clair et que la situation l'est également. Je trouve piquant, paradoxal, amusant - finalement c'est une pointe d'humour pour ce soir - que l'un des éminents représentants du Parti socialiste, le parti qui a su faire en sorte que l'Etat discute autour d'une table le budget 1999, avec les félicitations de beaucoup d'autres partis, je trouve vraiment très intéressant qu'un socialiste nous dise que ce n'est pas possible. C'est possible pour les grands, c'est-à-dire le Grand Conseil, ce n'est pas possible pour les petits, et cela c'est étonnant.

Et cette façon tout à fait paradoxale est encore doublée d'un second paradoxe: l'autre jour, lorsque nous avons dit que le mieux était de renvoyer le projet de budget au Conseil administratif, nous étions plusieurs de cette enceinte à être d'accord et voilà que, au dernier moment, par je ne sais quel miracle - est-ce que le mot miracle est correct, je ne le sais pas - le même Parti socialiste a réussi à changer d'avis. C'est assez déconcertant. Maintenant nous allons passer aux choses sérieuses et proposer des mesures inhabituelles pour faire en sorte que le budget soit voté par une majorité des partis. L'attitude qui veut que l'on dise: «On ne peut pas le faire, cela ne s'est jamais fait» n'est pas de mise, nous devons être prêts à faire face à des solutions nouvelles.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). J'aime entendre M. Holenweg dire: «L'urgence, pas sur le fond», après que lui-même ait justifié l'absence de l'urgence par le fond. C'est, je dirais, quelque chose de relativement étonnant, parce que l'urgence dans le cas présent est évidente. Qu'on soit d'accord avec les motifs, c'est un autre problème; qu'on soit d'accord avec la motion, c'est une autre question, et je crois qu'elle mérite effectivement un débat un peu approfondi. Mais, de grâce, ne justifions pas l'urgence par l'absence d'intérêt au fond. Cela ce n'est véritablement pas notre débat aujourd'hui. C'est clair que, s'il faut se décider sur cette

Clause d'urgence: motion N° 360

motion d'ici le 17 novembre, l'urgence saute aux yeux, et le groupe libéral ne peut que voter l'urgence.

Mme Anne-Marie Bisetti (AdG). Pour l'Alliance de gauche, je reconnais que c'est vraiment très difficile de ne pas entrer sur le fond de cette motion. Cette motion demande une table ronde et vous connaissez la position de l'Alliance de gauche à ce sujet. Je trouve cette motion ni opportune, ni pertinente. Les discussions ont commencé dans les différentes commissions, les commissionnaires, les conseillers municipaux se sont saisis du budget, ils sont en train d'en débattre et on ne peut pas maintenant constituer de manière complètement artificielle, hyperrapide, une table ronde sur le budget 1999. C'est tout ce que j'ai à dire sur l'urgence.

M. Antonio Soragni (Ve). Nous, nous avons été assez surpris de voir cette proposition déposée par le groupe démocrate-chrétien. La question de la table ronde a été soulevée, il y a une année, par les Verts qui l'avaient demandée au Conseil administratif. Il se trouve que je ne vois pas l'intérêt de faire une table ronde une fois que la messe est dite. En ce moment, l'entrée en matière du budget a été acceptée, le budget est discuté en commission, donc l'espace de discussion existe, il est à la commission des finances.

Cette table ronde, il fallait la faire avant le dépôt du budget. Mais, maintenant, le budget étant déposé, l'entrée en matière ayant été acceptée, l'espace de discussion existant, à la commission des finances, il n'y a aucune urgence de doubler cette instance par une table ronde, sinon on se demanderait où se fait le travail et il faudrait suspendre les travaux de la commission des finances. Nous ne sommes pas pour que les mêmes questions soient soulevées à deux endroits différents, le budget est discuté actuellement entre tous les partis en commission des finances. Il n'y a donc aucune urgence à accepter cette motion.

Clause d'urgence: motion N° 360

M. Sami Kanaan (S). Juste pour répondre à M. Pattaroni. Il faut apparemment lui rappeler que la table ronde de l'Etat s'est faite avant le dépôt du budget au Grand Conseil. On peut en penser ce qu'on veut, mais il y a eu un calendrier logique: la concertation sur le budget de l'Etat a eu lieu tout l'été, depuis environ le mois de mai, et elle a précédé le dépôt du budget, elle ne l'a pas suivi. Une table ronde sur le budget de la Ville ne ferait que s'ajouter à l'étude du budget qui est en cours. L'urgence tombe d'elle-même du moment que la motion est totalement inopportune. Une table ronde peut entrer en ligne de compte pour l'année prochaine et, à ce moment-là, être préparée correctement.

D'autant plus que, je le rappelle aussi à M. Pattaroni, à l'Etat, c'est l'exécutif qui a piloté l'exercice, qui l'a lancé, qui l'a géré, alors que, ici, malheureusement, l'exécutif de la Ville de Genève ne semble pas très enthousiaste, malgré plusieurs invites dans ce sens faites à la commission des finances.

Quant à l'entrée en matière sur le budget - je le rappelle à M. Pattaroni - nous avons changé d'avis, parce que, en écoutant les déclarations du Conseil administratif, nous nous sommes rendu compte que ce que celui-ci nous proposerait en cas de non-entrée en matière serait pire que la version que nous avons déjà.

M. Robert Pattaroni (DC). D'aucuns ont dit tout à l'heure qu'ils avaient effectivement fait des propositions de table ronde, mais, souvenons-nous, Monsieur le président, l'an dernier, l'une d'entre nous au PDC, Mme Ecuwillon, avait proposé une table ronde, avant ceux qui l'ont aussi proposée ensuite. Malheureusement, à l'époque, cela n'avait pas été retenu. Alors, je l'ai dit d'emblée, pas de polémique, nous considérons que cette idée est partagée par beaucoup, peut-être pas par tous les partis, mais en tout cas nous aimerions qu'on la mette au vote.

Comment cela s'est-il passé au Grand Conseil? Le Conseil d'Etat a bel et bien piloté l'opération, mais comment ont réagi les partis - et c'est cela qui est amusant? Eh bien, certains partis, y compris ceux qui avaient voté pour la table ronde, ont dit: «Mais ce n'est quand même pas normal qu'on discute tout autour

Clause d'urgence: motion N° 360

d'une table ronde et qu'après, en commission des finances, on n'a plus rien à dire.» Voyez-vous, ce n'est pas facile de faire bien. Nous, nous faisons une proposition qui essaie d'éviter les pièges survenus à l'Etat.

Je pense que c'est simple, Monsieur le président: ou bien nous considérons qu'avant la fameuse séance du mois de décembre nous avons une large discussion dans un cadre moins institutionnel, moins formel, qui soit aussi ouverte que possible et nous prenons des options ensemble, ou nous nous retrouvons devant une situation de controverse publique, comme c'est souvent le cas au mois de décembre, et il faut savoir que rarement de bonnes solutions sont sorties de la séance du budget au Conseil municipal. Regardons bien cette réalité et ne cherchons pas des prétextes pour éviter cette bonne solution.

M. Pierre Losio (Ve). Je suis quand même assez stupéfait que le groupe PDC dépose cette motion urgente maintenant, je trouve qu'il ne manque pas d'air. Cette proposition a été faite à plusieurs reprises: elle a été faite, il y a fort longtemps, par la bouche de Mme Ecuwillon; elle a été reprise par notre groupe au moment du débat budgétaire de l'an dernier; elle a été reprise cette année lors du débat d'entrée en matière des comptes.

En ce qui concerne les procédures budgétaires, chacun doit assumer ses responsabilités, l'organisation d'une table ronde a été proposée à trois reprises au Conseil administratif. Lors du débat d'entrée en matière sur le budget, le responsable des finances a dit que c'était une idée positive à laquelle il pouvait souscrire. Je ne suis pas devin pour savoir ce qui s'est passé à l'intérieur du Conseil administratif, mais il se trouve que malgré trois invites répétées le Conseil administratif, finalement...

Le président. Monsieur Losio, veuillez vous exprimer sur l'urgence, s'il vous plaît.

M. Pierre Losio. C'est ce que je suis en train de faire. Je considère que le Conseil administratif lui-même a estimé qu'il n'y

Clause d'urgence: motion N° 360

avait pas urgence, puisque à trois reprises on lui a proposé et que, en fin de compte, il n'a pas manifesté de signes. Alors aujourd'hui chacun prend ses responsabilités.

L'entrée en matière budgétaire a été acceptée après des contorsions spectaculaires de nos collègues socialistes. Il se trouve que le projet de budget est en ce moment à l'étude de la commission des finances et des autres commissions. Le travail a commencé, chacun assume ses responsabilités. Les partis politiques assumeront leurs responsabilités à l'intérieur des commissions. Et j'insiste: si un véritable travail se fait à l'intérieur des groupes politiques et que, à l'intérieur de chaque commission, on arrive avec des propositions extrêmement précises et des amendements extrêmement précis, nous aurons assumé nos responsabilités.

En fin de compte, on fera le bilan des choses et peut-être que, dans la prochaine législature, le Conseil administratif se souviendra qu'il serait peut-être souhaitable d'organiser des préconsultations dès le mois de mars ou dès le mois d'avril. A ce moment-là, une fois de plus, nous aurons raison, *a posteriori*, ce dont nous ne tirerons aucun bénéfice, ni aucune gloriole, c'est simplement une affaire de responsabilités. Le Conseil administratif a pris les siennes en refusant d'entrer en matière sur une table ronde, pour des raisons qu'il ne nous a pas explicitées. Aujourd'hui, nous, les partis politiques, nous acceptons notre responsabilité et à la commission des finances et dans les commission spécialisées chacun fera son travail. Nous n'entrons donc pas en matière sur ce sujet.

(La présidence est momentanément assurée par Mme Alice Ecuivillon, première vice-présidente.)

M. Pascal Holenweg (S). Une précision très rapide. Il semble que le souffle de la Pentecôte n'ait pas soufflé assez fort pour que le sens de mes paroles soit parvenu jusqu'à Robert Pattaroni. Je ne suis pas opposé au contenu de sa motion, je suis opposé à l'urgence, parce que je considère qu'on ne fait pas une

Clause d'urgence: motion N° 360

proposition de table ronde sur l'exercice budgétaire un mois avant le dépôt du budget. Si une proposition de ce type-là peut être faite, elle doit être faite six mois avant, de telle manière qu'à la table ronde en question soient présentes des organisations, des formations, des associations qui ne prennent pas part habituellement au débat budgétaire.

Si vous organisez une table ronde dans l'urgence, un mois avant le budget, vous n'aurez que les formations politiques déjà présentes dans ce Conseil et déjà présentes à la commission. L'exercice sera donc inutile.

M. Jan Marejko (L). Je suis d'accord avec la proposition de M. Pattaroni et je vous recommande de la voter, mais c'est une triste proposition, c'est vrai, elle révèle la crise des institutions, on en parle abondamment. L'Alliance de gauche a fait une analyse tout à fait intéressante de la table ronde, elle a dit que c'était une façon de détourner le jeu parlementaire. C'est vrai que notre jeu parlementaire commence à devenir extrêmement grinçant, et la motion de M. Pattaroni procède du même diagnostic sur les grincements de nos institutions. Je suis donc pour le vote de cette motion.

C'est vrai que ce n'est pas idéal, les objections de M. Holenweg sont relativement pleines de bon sens, mais je dirais qu'il y a encore plus de bon sens dans le fait de voter cette motion urgente, et je vous recommande de le faire.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion N° 360 est refusée à la majorité.

Proposition: chauffage dans divers bâtiments locatifs

6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 065 000 francs destiné à des travaux de rénovation et d'adaptation aux normes des installations techniques dans divers bâtiments locatifs (N° 305 A)¹.

Annexe

M. Pierre Johner, rapporteur (AdG). Malheureusement, suite à diverses circonstances malencontreuses, le rapport a traîné un peu et il n'arrive que maintenant. Mais je pense que les travaux vont se dérouler dans les meilleures conditions, pour le bien-être de nos locataires.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à la majorité (1 opposition et 1 abstention).

L'arrêté est ainsi conçu:

Annexe

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

¹ «Mémorial 155e année»: Proposition, 2281.

Motion: pour l'égalité des citoyens genevois
devant la mort

7. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion N° 295¹ de M. Pascal Holenweg et Mme Isabelle Brunier, renvoyée en commission le 21 avril 1998, intitulée: «Pour l'égalité des citoyens genevois devant la mort» (N° 394 A).

Annexe

Mme Hélène Ecuyer, présidente de la commission sociale et de la jeunesse (AdG). J'ai juste une remarque à faire. Comme vous pouvez le lire en page 4 du rapport, la commission a fait une observation, non pas sur l'égalité du citoyen devant la mort, mais sur le fait qu'une personne qui aurait toujours vécu en ville de Genève et qui décéderait au bout de trois ans et demi, voire quatre ans, dans une maison de retraite à l'extérieur de la ville de Genève, n'aurait plus droit à la gratuité des obsèques. Cette disposition, qui est dans le règlement, nous a posé plus de problèmes que le fait de l'égalité du citoyen devant la mort.

Premier débat

M. Didier Bonny (DC). La remarque que je vais faire va dans le même sens que celle de Mme Ecuyer. C'est vrai que j'aurais pu la contacter pour rédiger l'amendement que je vais développer, mais j'ai fait ce dernier rapidement. Avec deux autres collègues du Conseil municipal, Mme Billaud et M. Perler, je dépose un amendement concernant la clause dont vient de parler Mme Ecuyer. Nous proposons de supprimer les mots «depuis moins de trois ans», de telle manière qu'il y ait une trace et qu'on puisse voter sur cela - même si M. Rossetti est là et qu'il entend ce qu'on dit.

Il fallait bien trouver un texte à mettre aux voix. En fait, l'amendement modifierait complètement la motion qui deviendrait la suivante:

¹ «Mémorial 155e année»: Développée, 4636.

Motion: pour l'égalité des citoyens genevois
devant la mort

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à supprimer dans l'article 13, lettre b, les termes «depuis moins de trois ans» du règlement des cimetières et du crématoire du 1er octobre 1997.»

Tant il est vrai que, pour le reste, le nouveau règlement nous paraît tout à fait aller dans le bon sens. Les motionnaires souhaiteraient revenir à l'ancien règlement; pour nous, il n'en est pas question. Nous aimerions simplement que ces cinq mots écrits entre parenthèses soient supprimés. En outre - je le répète - pour qu'il y ait un vote ce soir, le seul moyen apparemment est de proposer une motion, mais avec une invite complètement différente de l'originale. Je dépose maintenant, Madame la présidente, sur votre bureau notre amendement.

M. Pascal Holenweg (S). La commission, dans son rapport, à l'unanimité - puisque les abstentions ne rompent pas l'unanimité - a donc décidé de faire des obsèques gratuites à notre motion. Au moment des obsèques, il est d'usage que les proches fassent l'éloge du défunt, c'est l'exercice auquel je vais me livrer s'agissant de cette motion défunte.

Je rappelle, d'une part, que le règlement a été modifié par le Conseil administratif sans que le Conseil municipal ait pu y prendre part. Une information a été donnée à la commission, le Conseil administratif s'est contenté de donner cette information, alors qu'il avait, semble-t-il, assuré, à la commission des affaires communales et régionales du Grand Conseil, que la Ville de Genève ne prendrait pas la responsabilité de modifier le règlement communal sur les funérailles sans en référer auparavant au Conseil municipal. Nous continuons à regretter que cet engagement n'ait pas été complètement tenu et que le seul rapport que le Conseil administratif ait eu avec le Conseil municipal ait été un rapport avec la commission et se soit limité à une information.

Deuxièmement, sur le fond, vous ne serez pas étonnés qu'une motion qui a trait à l'égalité devant la mort ait une capacité de

Motion: pour l'égalité des citoyens genevois
devant la mort

résurrection. Si cette motion est repoussée ce soir, comme tout le laisse supposer, il est tout à fait vraisemblable qu'elle reviendra devant le Conseil municipal à un moment ou un autre, à Pâques, par exemple, voire à l'Ascension si nous voulons avoir une majorité confortable, comme un certain projet soumis au Parlement français et repoussé par l'absence de députés socialistes a pu revenir un mois après sans que l'on s'en formalise outre mesure. Le principe de l'égalité des citoyens devant la mort, y compris des citoyens qui n'habitent pas la ville de Genève, est un principe qui nous paraît suffisamment important pour que la possibilité d'y revenir, même si la motion est aujourd'hui repoussée, soit maintenue.

La seule motivation donnée par le Conseil administratif à sa décision de restreindre la gratuité et de la supprimer pour certains était une motivation d'ordre budgétaire. Cette motivation nous a toujours paru insuffisante à justifier une décision à forte charge symbolique, d'autant que l'économie réalisée était assez modeste: on avait rappelé, au moment où la motion avait été déposée, qu'elle n'équivalait même pas au salaire d'un conseiller administratif vivant.

Sur l'égalité des citoyens genevois, l'économie était au total et au maximum de 200 000 francs, à supposer que tous les citoyens qui y ont droit réclament la gratuité - et tel n'était pas le cas. Pour notre part, nous tenons à l'affirmation du lien symbolique de la cité à ces citoyens, même si ceux-ci n'habitent plus le territoire géographique de la cité. Et la gratuité des obsèques pour les citoyens était une possibilité de manifester ce lien symbolique à un coût relativement faible. Le critère de la citoyenneté nous paraît au moins aussi important que celui de la résidence, d'autant que réserver la gratuité aux seuls résidents ne suggère implicitement qu'un critère de contribution. Je sais bien que toute une série de propositions sont dans l'air pour lier le droit de vote à la contribution fiscale, mais en refusant la gratuité aux citoyens n'habitant plus la ville de Genève, on s'engage dans une voie qui lie à nouveau la citoyenneté à la contribution, et c'est un lien que nous refusons.

Motion: pour l'égalité des citoyens genevois
devant la mort

La gratuité, enfin, nous paraît être le seul mode possible de l'égalité, et la seule expression crédible du primat de critères culturels sur des critères comptables. Le lien d'une cité à ces citoyens, où que la mort les surprenne, nous paraît valoir d'être affirmé, au besoin à quelques coûts. Par conséquent, la proposition vous reviendra sous une forme ou sous une autre, sous la forme d'une motion ou sous la forme d'un arrêté: c'est l'avantage des résurrections, on peut difficilement prévoir sous quelles formes elles se produiront.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Je crois que chacun en conviendra, nous ne vivons plus dans les années d'abondance, nous sommes contraints de revoir notre fonctionnement, notre réglementation. La modification qui a été apportée au règlement des cimetières est une modification qui n'a pas donné lieu à des protestations. En réalité, je n'ai reçu qu'une lettre, d'un citoyen qui n'habitait pas notre ville, et cette lettre a paru dans la presse; c'est la seule réaction négative à la modification du règlement.

En rejoignant la cohorte des villes qui assurent la gratuité uniquement à celles et ceux qui sont domiciliés sur le territoire de la municipalité, nous avons pris une décision qui apparaît raisonnable. Je vous invite donc à voter contre la motion, puisque c'est une motion qui va à l'encontre des objectifs que nous essayons d'atteindre ensemble.

M. Didier Bonny (DC). J'ai deux choses à dire. Tout d'abord, M. Rossetti ne s'est pas exprimé sur la motion amendée. J'aimerais savoir s'il pense pouvoir aller dans le sens de ce que nous demandons.

Et puis, là, je ferai un petit clin d'œil à M. Holenweg qui a dit qu'on pouvait revenir sur des sujets déjà traités auparavant et qui a fait allusion aux socialistes français avec le PACS. Il me semble qu'il y a une différence, c'est que les socialistes français ont une bonne chance de faire une majorité. En lisant le résultat du vote de la commission sur la motion N° 295, j'ai

Motion: pour l'égalité des citoyens genevois
devant la mort

constaté que même vos alliés ne vous ont pas suivi. Mais, enfin, c'est vrai que, si on croit à la résurrection, on peut aussi croire aux miracles!

M. Marco Ziegler (S). Pascal Holenweg s'exprimait effectivement comme motionnaire, je dois donner ici la position du groupe qui, vous l'avez déjà constaté dans le rapport, exprimait quelques nuances ou quelques inquiétudes quant au fait de privilégier la notion de citoyenneté par rapport à la notion de résidence. C'est vrai que, sur d'autres dossiers, les socialistes ont défendu à l'inverse la priorité à donner à la notion de résidence; je pense en particulier au problème du droit de vote des étrangers. C'est clair qu'il y a un certain malaise à faire revivre ce privilège de la citoyenneté même lorsque les liens se sont distendus et que le lieu de vie, le lieu d'insertion sociale s'est situé ailleurs. Cela dit, pour trancher ce débat, nous avons choisi courageusement de nous abstenir!

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Par rapport à la proposition de M. Bonny en particulier, et de Mme Ecuyer, je dirais que c'est un règlement à propos duquel nous avons beaucoup réfléchi. Personnellement, je me rallierai à la décision qui sera prise par le Conseil municipal sur cette question précise. Je ne crois pas qu'il vaille la peine de se battre pour cela et la majorité décidera.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Bonny est accepté à la majorité (1 opposition et 2 abstentions).

Mise aux voix, la motion N° 295 amendée est acceptée à la majorité (2 oppositions et quelques abstentions).

Elle est ainsi conçue:

Motion: pour l'égalité des citoyens genevois
devant la mort

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à supprimer dans l'article 13, lettre b), les termes «depuis moins de trois ans» du règlement des cimetières et des crématoires du 1.10.1997.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure.

La présidente. Le rapport N° 396 A sera traité demain mercredi, à 17 h, étant donné l'heure tardive et que le magistrat concerné va devoir s'absenter.

Motion: réhabilitation des immeubles

8. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission du logement, acceptée par le Conseil municipal le 12 septembre 1995, intitulée: «Réhabilitation des immeubles de la Ville» (M-247)¹.

Annexe

¹ «Mémorial 153e année»: Rapport N° 34A, 703.

Motion: immeuble rue de Lyon 37

9. Réponse du Conseil administratif à la motion de Mme Alice Ecu villon et M. Gilbert Mouron, acceptée par le Conseil municipal le 14 février 1996, intitulée: «Immeuble de la rue de Lyon 37» (M-168)¹.

Annexe

¹ «Mémorial 153e année»: Développée, 3059.

Motion: des logements bon marché pour les jeunes

10. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Isabelle Brunier, Marie-France Spielmann, Monique Guignard, Dominique Marie Pibouleau, MM. Roman Juon, Albert Knechtli, Robert Cramer, Didier Burkhardt, Michel Ducret, Claude Miffon, Jean-Marc Froidevaux, Pierre Reichenbach, Didier Bonny et Robert Pattaroni, acceptée par le Conseil municipal le 17 avril 1996, intitulée: «Des logements bon marché pour les jeunes» (M-172)¹.

Annexe

¹ «Mémorial 153e année»: Développée, 3859.

Motion: Swissair

11. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Pierre de Freudenreich, Gilbert Mouron et Robert Pattaroni, acceptée par le Conseil municipal le 17 avril 1996, intitulée: «Swissair: pour que la Ville de Genève soutienne le Conseil d'Etat» (M-189)¹.

Annexe

¹ «Mémorial 153e année»: Développée, 3814.

Motion: un poste pour le contrôle de gestion

12. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des finances, acceptée par le Conseil municipal le 13 décembre 1997, intitulée: «Un poste pour la mise en route du contrôle de gestion» (M-290)¹.

Annexe

¹ «Mémorial 155e année»: Développée, 3157.

Motion: formation pour les concierges à temps partiel

13. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Alain Marquet, Yves Mori et Bernard Paillard, acceptée par le Conseil municipal le 17 juin 1998, intitulée: «Formation continue pour les concierges à temps partiel de la GIM» (M-323)¹.

Annexe

M. Alain Marquet (Ve). A la séance de 17 h, j'ai entendu avec plaisir M. Muller nous annoncer le début des cours pour une partie des concierges d'immeuble. Il a évoqué la possibilité pour ceux-ci de suivre des cours de manipulation d'extincteurs, mais je ne suis pas tout à fait certain que c'était l'objectif exprimé par les trois signataires de cette motion. En effet, pour nous, l'objectif était plutôt de sensibiliser les concierges à toute la problématique tant des matériaux qu'ils utilisent, que des déchets qu'ils ont à gérer, que de la gestion simple de l'immeuble en allant jusqu'aux petites interventions sur le patrimoine bâti.

C'est un début, ces cours vont commencer au mois de novembre, j'espère qu'ils iront un peu plus loin que la simple manipulation des extincteurs, qui peut être utile en certains cas, mais qui ne relève certainement pas des obligations ou des besoins d'interventions quotidiens des concierges de la Gérance immobilière municipale.

M. Bernard Paillard (AdG). Effectivement, j'ai été heureux d'entendre que M. Muller avait estimé qu'il y avait quelque chose à faire et qu'il ait entrepris cette chose. Mais j'aimerais rappeler que, dans notre esprit, il y avait au moins quatre volets: le premier était écologique, le deuxième de sécurité, le troisième le lien social et, enfin, la netteté des immeubles. Si la netteté nous semble être finalement pour le moins en péril, les trois autres que représentent notamment le lien social, la

¹ Développée, 426.

Motion: formation pour les concierges à temps partiel

sécurité et l'écologie ne nous semblent pas avoir été traités.

Nous avons donc une réponse sur un quart de notre motion. Espérons alors que les trois autres quarts se développeront pour l'avenir - peut-être!

Projet d'arrêté: remplacement du personnel des crèches
en vacances

14. Réponse du Conseil administratif au projet d'arrêté de Mmes Anne-Marie Bisetti, Nicole Bobillier et M. Jean-Pascal Perler, accepté par le Conseil municipal le 17 juin 1998, intitulé: «Pour la mise en application immédiate du vote du budget 1998 - Délégation à la petite enfance - relatif au remplacement du personnel en vacances» (PA-365)¹.

Annexe

(La présidence est reprise par M. Daniel Pilly.)

¹ Développée, 464.

Résolution: rue de l'Industrie

15. Réponse du Conseil administratif à la résolution de Mme Michèle Künzler et M. Didier Burkhardt, acceptée par le Conseil municipal le 15 mai 1996, intitulée: «L'industrie, ça marche!» (R-508)¹.

Annexe

Mme Michèle Künzler (Ve). Nous sommes très heureux que, malgré les réticences de Mme Burnand, on ait quand même pu avancer dans ce dossier et qu'on ait pu mettre cette rue en zone piétonne.

C'est dommage qu'il ait fallu s'y reprendre à trois fois, du fait on n'avait pas réfléchi au problème de sortie de parking, on avait simplement oublié d'ôter les panneaux «Interdiction de tourner». C'est un peu dommage de saboter les résolutions du Conseil municipal et de créer des problèmes dans un quartier, mais, finalement, on a quand même réussi à mettre cette rue en zone piétonne.

¹ «Mémorial 153e année»: Développée sous forme de motion, 4197

16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de MM. Michel Mermillod et Daniel Pilly, du 15 mai 1996, intitulée: «Amortissements et budget 1997?» (QE-32)¹.

Annexe

M. Michel Mermillod (S). La question date du 15 mai 1996, mais c'est un sujet qui est toujours d'actualité, plus de deux ans après. Je tiens tout d'abord à remercier le Conseil administratif pour sa réponse circonstanciée.

Dans sa réponse, le Conseil administratif dit: «Parler de suramortissement à hauteur de 200 millions de francs tendrait donc à faire croire que le patrimoine administratif et financier a fait l'objet d'amortissements supérieurs à ceux exigés par la réglementation légale.» Je tiens à préciser que, ce montant de 200 millions de francs n'a pas été inventé, car il est sorti de certaines déclarations de responsables des finances de l'époque. Il faut aussi tenir compte du fait qu'à l'époque certains bonis, relativement importants, ont été en partie épongés par des suramortissements.

On nous dit que le patrimoine administratif est loin d'être suramorti. Par ailleurs, on nous parle de toute une série d'assainissements du bilan. Je veux bien, mais je n'ai pas l'impression que, dans les explications budgétaires de ces dernières années, ce qui s'est appelé assainissements du bilan a été extrêmement limpide dans l'esprit de tout un chacun. Cela étant, il faut aussi tenir compte du fait que certains amortissements concernent des dépassements de crédits.

On lit, en conclusion du point 1): «L'ensemble de ces montants démontre clairement que le patrimoine administratif n'est pas suramorti; il semble au contraire sous-amorti.» Cette phrase démontre clairement qu'il n'y a pas de certitude, puisqu'on dit: «il semble». Ce qui revient à dire que, lorsque nous défendons, avec mon collègue Pattaroni notamment, par le biais de la motion

¹ «Mémorial 153e année»: Annoncée, 4215

Question: amortissements et budget 1997

N° 300, la volonté de procéder à un audit externe du bilan, l'intervention de M. Pattaroni était pertinente lorsqu'il disait que c'eût été intéressant d'avoir un regard extérieur, un regard critique et une autre analyse des postes du bilan. Le Conseil administratif espère, en conclusion, que cette réponse mettra un terme aux interminables discussions; nous verrons bien!

Cela étant, je reste quand même persuadé que la question des amortissements est complexe, difficile à expliquer et surtout peu claire dans l'esprit de beaucoup d'entre nous. L'objet est quand même d'importance, puisque les montants figurant aux projets de budgets en matière d'amortissements sont relativement importants.

Question: garantie financière à la CODHA

17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Pierre de Freudenberg, du 4 juin 1996, intitulée: «Octroi d'une garantie financière de 100 000 francs à la CODHA» (QE-35)¹.

Annexe

¹ «Mémorial 154e année»: Annoncée, 77.

Question: examen du budget 98 par les commissions

18. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de MM. Pierre Losio et Michel Mermillod, du 6 mai 1997, intitulée: «Examen du budget 98 par les commissions» (QE-54)¹.

Annexe

¹ «Mémorial 154e année»: Annoncée, 4269.

Question: circulation angle rue des Battoirs-quai

Charles-Page

19. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Guy Savary, du 16 mars 1998, intitulée: «Circulation angle rue des Battoirs-quai Charles-Page» (QE-67)¹.

Annexe

M. Guy Savary (DC). Je salue le courage des autorités qui osent envisager de supprimer quelques places de parc à l'angle rue des Battoirs-quai Charles-Page pour améliorer la sécurité, car, effectivement, la visibilité est quasi nulle. Cela évitera sûrement qu'il y ait des blessés, voire des morts.

¹ «Mémorial 155e année»: Annoncée, 4624.

Question: locaux souterrains de Swisscom à Plainpalais

20. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 20 mai 1998, intitulée: «Locaux souterrains de Swisscom à Plainpalais» (QE-72)¹.

Annexe

M. Roman Juon (S). C'est déjà le deuxième conseiller administratif qui répond à cette question que j'avais posée ce printemps, une question urgente, mais ce n'est pas dans les habitudes de parler de question urgente.

C'est à propos des locaux de Swisscom qui se trouvent sous le skate-park de Plainpalais. Ces locaux se vident et, vu la forte demande de locaux pour le rock, pour la musique électrique, disons la musique qui fait du bruit, ce serait une bonne occasion pour installer des activités musicales à cet endroit-là. J'ai pris contact avec les responsables, ils m'ont dit que ces locaux sont en effet libres. La première réponse est venue de notre maire à nous tous, mais c'était une réponse négative, car cela avait l'air extrêmement compliqué. Je suis revenu à la charge et c'est M. Muller maintenant qui répond qu'on met la priorité - ce que je trouve très bien du reste - d'utiliser d'abord les locaux Ville de Genève. Mais, pour ce genre d'exercices, la Ville n'a pas de locaux.

Ce qui fait que je ne sais pas si je dois faire une interpellation, mais j'espère que Mme Burnand, M. Rossetti ou M. Vaissade me répondront. Puisque cela concerne la culture, peut-être que M. Vaissade répondra lors de ma prochaine intervention à ce sujet. J'espère être aussi patient que Mme Künzler, qui vient de nous expliquer tout à l'heure qu'il a fallu trois, quatre interventions, etc. Eh bien, on y arrivera peut-être en déposant cinq fois la même question, qui passe de toute façon aussi devant le secrétaire général.

¹ «Mémorial 155e année»: Annoncée, 5630.

Question: amendes aux cyclistes sur les trottoirs

21. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roger Deneys, du 20 mai 1998, intitulée: «Amendes aux cyclistes sur les trottoirs» (QE-74)¹.

Annexe

M. Roger Deneys (S). La réponse du conseiller administratif M. Hediger n'est pas du tout satisfaisante. Notamment, comme l'a dit un de mes collègues de travail dans la journée: en lisant cette réponse, on a l'impression qu'on pourrait remplacer le Conseil administratif par un ordinateur. Je pense que mon collaborateur avait tort, dans la mesure où on peut augmenter la mémoire d'un ordinateur, changer les pièces défectueuses et, en fait, obtenir un meilleur résultat. Manifestement, je doute qu'on puisse faire la même chose avec un conseiller administratif! Personnellement, je trouve que c'est très grave de répondre que c'est parce que c'est la loi que nous faisons comme ceci ou comme cela.

Il faut penser que, notamment sur le quai du Mont-Blanc, les cyclistes risquent leur vie et que, si la Ville entend promouvoir l'usage du vélo, il s'agit peut-être d'être tolérant là où les équipements ne sont pas encore réalisés. Peut-être que le Canton ne fait pas son travail, mais il s'agit, en attendant, de tolérer, avant qu'il y ait des morts.

¹ «Mémorial 155e année»: Annoncée, 5630.

Question: abaisser deux trottoirs sur la place Cornavin

22. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Jean-Louis Fazio, du 3 juin 1998, intitulée: «Abaisser deux trottoirs sur la place Cornavin» (QE-77)¹.

Annexe

¹ Annoncée, 243.

23. Interpellation de Mme Nicole Bobillier: «Réouverture du Nomades Café: de qui se moque-t-on?» (I-794)¹.

Mme Nicole Bobillier (S). Effectivement, de qui se moque-t-on en réouvrant le Nomades Café? Comme je l'ai exprimé le 29 septembre, on se moque du Conseil municipal et de ses décisions, c'est évident. Cette fois-ci, cela dépasse les bornes, et Dieu sait si j'étais modérée tout le temps qu'a duré l'examen du dossier de la Maison du Bout-du-Monde, parfois même allant contre mon propre groupe. A ce moment-là, j'essayais de préserver les activités destinées aux enfants, suivie par la majorité de la commission sociale et de notre Conseil. Toutes et tous ont en mémoire les débats liés à cette problématique.

Si l'on relit l'article de la *Tribune de Genève* du 26 septembre 1998, on s'aperçoit qu'il y a deux volets. Le premier concerne la plainte des voisins - plainte qui n'a pas été retenue contre les responsables du Nomades Café - à propos du bruit, des salissures, de la mise en danger sur la voie publique. Le second nous intéresse davantage et concerne la réouverture du Nomades Café. Si l'on peut comprendre qu'une fête a été autorisée et organisée, il est inadmissible, avec les procédures en cours, que cet établissement privé, installé en toute illégalité dans une de nos propriétés, rouvre avec la bénédiction des autorités. Dans ce Conseil, les mêmes qui clouent les squatters au pilori permettent et encouragent une forme de squat. Cela m'indigne et me fait peur. Pourquoi cela m'indigne-t-il? Parce que l'exemple donné par l'équipe qui dirige le Nomades Café est lamentable, s'adressant à des jeunes. Et pourquoi cela me fait-il peur? Parce que, s'il est vrai qu'un millier de personnes se sont rendues à cette fête, pas forcément toutes en même temps, pour qui connaît la maison, que penser de la sécurité?

Nous réclamons des explications de la part du magistrat. Qu'en est-il des procédures en cours concernant cette propriété?

¹ Annoncée (urgence), (Mémo 14).

Urgence acceptée, " "

Interpellation: réouverture du Nomades Café

Toujours dans le même article de la *Tribune*, il est bel et bien question de la réouverture du Nomades café. Si tel était le cas, la moindre des choses serait d'obtenir l'autorisation du propriétaire, en l'occurrence la Ville. Cette autorisation a-t-elle été demandée, a-t-elle été délivrée?

Il va de soi que la pétition envoyée par les habitants de ce périmètre en date du 2 février 1998, et suspendue à leur demande, suite à la fermeture du Nomades Café, risque d'être réactivée en cas de réouverture. Et il s'agit bien de réouverture, c'est clairement indiqué dans l'article de M. Schneider, je cite: «Pour fêter la reprise de l'exploitation du Nomades Café, etc.». Vous savez bien que nous recevons des pétitions chaque fois que des nuisances sont générées par de tels établissements, qu'ils aient pignon sur rue ou non.

En conclusion, je voudrais vous livrer une réflexion qui me préoccupe. Aujourd'hui responsables du Nomades Café, hier occupants de la MBM, à qui font-ils peur, que savent-ils pouvant porter préjudice à l'un ou à l'autre pour que, depuis quatre ans, la cicatrice de ce quartier soit encore aussi visible sans qu'aucunes de nos autorités, cantonales ou autres, n'aient pu cautériser cette plaie? Nous réclamons donc des comptes sur cette affaire à rebondissements.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Mme Bobillier intervient sur la base d'un article qui a paru dans la *Tribune de Genève*. Je dois vous dire que, une fois de plus, on se rendra compte de l'habileté de celui qui anime cette maison, je parle du directeur. J'aimerais tout d'abord préciser que toutes les procédures qui ont été diligentées jusque-là ont été gagnées. Il y a eu cinq procédures de gagnées contre la Maison du Bout-du-Monde et il y en a une qui n'est pas terminée, puisqu'il y a eu un appel à la Cour de justice. Nous attendons donc l'arrêt de la Cour, et j'espère qu'il sera rendu bientôt.

Deux demandes ont été déposées par le Nomades Café devant le Département de justice et police et des transports. Une demande tendant à l'organisation d'une manifestation ponctuelle, le 26

Interpellation: réouverture du Nomades Café

septembre. J'ai été interpellé à ce sujet et j'ai dit que, pour une manifestation ponctuelle à destination des jeunes, je n'allais pas m'y opposer, sous réserve des questions de sécurité. Les questions de sécurité, paraît-il, ont été observées en détail et l'autorisation a été donnée. C'est à travers cette autorisation-là que la personne à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure a dû prendre contact avec un journaliste, lui donner un certain nombre de renseignements, ce qui a conduit le journaliste à parler de réouverture, alors que la réouverture n'existe pas. La réouverture n'existe pas parce que la deuxième demande qui a été adressée au DJPT est une demande d'autorisation pour l'ouverture du Nomades Café. J'ai été interpellé et, évidemment, Madame Bobillier, je m'y suis opposé fermement, compte tenu de la position qui a été prise non seulement par le Conseil municipal, mais surtout par le magistrat qui vous parle.

J'ai dit en substance à la personne qui m'interrogeait que cela serait quand même un comble que l'Etat se mette sur le chemin de la Ville, alors que la Ville, depuis 1996, essaie par tous les moyens de récupérer cette maison pour le quartier et plus particulièrement pour les enfants. J'espère vous avoir répondu et que la réponse qui sera donnée bientôt par le Département de justice et police ira dans le sens que j'espère.

L'interpellation est close.

Questions

24. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

25. Interpellations.

Néant.

26. Questions.

orales:

Le président. Mme Burnand a des réponses à des questions orales.

Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Une brève réponse à propos d'une question orale posée par Mme Michèle Künzler, concernant le remontage d'un pavillon scolaire provisoire sur le chemin des Ouches, rue Camille-Martin. Je ne vous donnerai pas, Madame, de réponse particulière à ce propos, puisqu'une assemblée a été tenue dans le quartier qui a permis à tous ceux qui se posaient des questions sur la nécessité de reposer ce pavillon à cet endroit d'obtenir des réponses de la part de tous les professionnels qui se trouvaient présents ce soir-là.

Une réponse à M. Pierre Losio qui s'inquiétait de la réalisation de la salle de gymnastique de l'école de la Roseraie. J'aimerais, Monsieur Losio, vous répondre ceci: c'est la commission cantonale d'architecture, et non la Commission des monuments et des sites, comme vous le supposiez, qui avait donné un préavis favorable au projet de salle d'éducation physique semi-enterrée et conforme au vœu de ce Conseil. Ce projet a été déposé par mes services auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et, en fait, le préavis de la commission cantonale d'architecture demandait, au contraire de nous, que ce projet soit totalement enterré. Nous avons donc

Questions

informé le Département de l'instruction publique de cette nouvelle situation et il y a eu ce que l'on peut qualifier d'arbitrage au niveau du Conseil d'Etat, entre le Département de l'instruction publique et le DAEL à ce propos. Finalement, il a été tranché en faveur du projet de la Ville de Genève et de l'intérêt à réaliser au plus vite possible cet équipement très souhaité dans le quartier. Ce qui signifie que, s'il n'y a pas de recours - nous allons attendre le fameux délai de 30 jours après dépôt de l'autorisation de construire - les architectes prépareront les plans d'exécution et le devis général qui vous sera, je l'espère, présenté au début de l'année prochaine. Si le Conseil municipal se révèle actif dans ce dossier, la salle de gymnastique pourrait, à ce moment-là, être mise en service à la rentrée scolaire de l'an 2000.

Une réponse à M. Dossan. Je dois dire, Monsieur Dossan, que je ne sais pas si je vous ai déjà répondu ou non, j'ai un blanc! Vous posiez des questions à propos des seuils de ralentissement de la rue Liotard.

M. Guy Dossan (R). Vous avez déjà répondu.

Mme Jacqueline Burnand. Eh bien, c'est parfait. Ensuite, j'ai une réponse à Mme Vanek en ce qui concerne les mesures de sécurité à prendre sur diverses pièces d'eau et de fontaines, et plus particulièrement en ce qui concernait la fontaine des Charmilles qui, comme vous le savez, à la suite d'un acte de vandalisme...

Le président. On a déjà eu la réponse, Madame Burnand.

Mme Jacqueline Burnand. C'est vrai? J'ai aussi déjà donné cette réponse? Bon, je deviens totalement gâteuse (*rires*), alors vous me pardonneriez. Voilà en abrégé ce que j'avais à vous dire. C'est terminé.

Le président. Nous pouvons passer maintenant aux nouvelles questions orales.

Questions

M. Alain Marquet (Ve). Ma question s'adresse à M. Rossetti.

J'aimerais savoir s'il trouve admissible que, lorsqu'on fait appel à ses services, notamment à celui de la gestion du patrimoine, concernant une fuite d'eau dans une école où l'eau suinte du plafond au rythme de deux gouttes par seconde, il est répondu que tant que le débit de ladite fuite n'atteint pas celui d'un robinet ouvert il n'est pas nécessaire d'intervenir.

Pour ma part, je considère que c'est en retardant dans le temps des interventions de ce type qu'on se trouve face à des factures démesurées qui, à la longue et à force de leur multiplication, deviennent difficiles à honorer. Ma question est donc de savoir s'il trouve cela admissible. La réponse pourrait être oui ou non!

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Je n'ai pas connaissance de ce «goutte-à-goutte». Par conséquent, donc la première chose que je ferai demain sera de me renseigner.

M. Alain Marquet. C'est l'école des Plantaporrêts.

M. Michel Rossetti. Et vous avez vérifié, cela tombe goutte à goutte? Ce n'est pas éventuellement quelqu'un à l'étage supérieur qui s'est oublié! (*Rires.*) Je donnerai des instructions pour que ce «goutte-à-goutte» cesse.

Mme Christiane Olivier (S). Ma question s'adresse à M. Hediger et concerne un fait qui s'est passé le 1er août, mais comme il s'est renouvelé depuis, je lui pose la question. En me promenant le 1er août dans les rues Basses, totalement désertes, j'ai pu m'apercevoir qu'il y avait un stand tenu par des personnes très amènes, sympathiques au demeurant, et sous l'écriteau «Comment gérer votre stress?» En s'approchant de plus en plus près du stand, on pouvait constater qu'il s'agissait de la Société de dianétique; en s'approchant encore un peu plus près, on voyait les livres de Ron Hubbard. Et, par la suite, on s'apercevait qu'il s'agissait en fait d'un stand tenu par l'Eglise de scientologie.

Questions

A l'heure où le Conseil fédéral s'interroge, s'émeut et condamne les pratiques de cette secte - je dis bien secte - il serait bon que la Ville de Genève, à tout le moins, ne cautionne pas ce prosélytisme et empêche qu'il s'étende dans la rue, car on sait les dommages causés, surtout sur les personnes les plus fragilisées. Je répète que la tenue de ce stand s'est faite à plusieurs reprises.

J'aurais alors deux questions à M. le magistrat. Premièrement, sous quel nom ou quelle appellation la demande a-t-elle été faite? Deuxièmement, quels sont les moyens à disposition... (*Remarque, rires.*) Pour ma part, cela ne me fait pas rire. Donc quels sont les moyens au niveau de ce Conseil municipal - motion, résolution ou autres - pour que ces faits ne se reproduisent plus et que l'autorisation de tenir des stands sur la voie publique en territoire de la Ville de Genève ne leur soit plus accordée?

M. André Hediger, maire. Madame Olivier, vous m'apprenez quelque chose; en effet, je ne savais pas qu'un stand «Comment gérer votre stress» avait été installé. Cela aurait attiré mon attention, d'autant plus que vous-même, en tant que membre de la commission des sports, aviez attiré mon attention, il y a deux ans, sur une organisation sportive à laquelle j'avais apporté un petit subventionnement: vous m'aviez alors fait savoir que c'était une société dépendant des scientologues.

C'est, par excellence, la ruse des scientologues de créer toutes sortes de sociétés fictives, qu'elles soient culturelles ou sportives. Je vais me renseigner afin de savoir sous quel nom ils se sont inscrits. Mes collaborateurs ont peut-être été trompés, il faut le dire franchement. Nous-mêmes, Conseil administratif, avons décidé d'être très prudents à l'égard de ces sectes, quant aux manifestations organisées, qu'elles soient sportives, culturelles ou autres, par rapport à la location des salles et aux empiétements sur le domaine public. Je vous fournirai une réponse.

Le président. M. Rossetti veut compléter la réponse.

Questions

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Le Conseil administratif fait constamment l'objet de sollicitations et il a constaté que les sectes utilisent souvent l'enfance ou la paix comme prétexte. Le Conseil administratif, systématiquement, se renseigne auprès du Département de justice et police et ne donne jamais une autorisation sans en avoir le cœur net. Il est toujours possible que quelque chose échappe, mais en tout cas le souci constant des magistrats de la Ville est de faire extrêmement attention et de se renseigner avant de délivrer une autorisation.

Pour le côté cocasse: nous avons eu un doute à propos d'une manifestation et nous nous étions renseignés auprès du Département de justice et police. On nous avait dit que, effectivement, le demandeur était une secte et qu'il fallait faire attention, donc nous avons dit non. Mais, dans l'intervalle, nous avons vu un carton passer sous nos yeux et nous avons constaté que deux conseillers d'Etat avaient accepté de patronner la manifestation.

M. Guy Valance (AdG). Ma question s'adresse à M. Hediger. J'ose espérer que ce n'est pas encore la secte de scientologie qui a frappé! Depuis à peu près une semaine, sur un des cheminements piétonniers de la plaine de Plainpalais, il est installée une gigantesque rampe de lancement à l'effigie de la célèbre marque de bonbons Fisherman's Friend. Elle est absolument gigantesque. J'aimerais simplement savoir, Monsieur le maire, combien cette marque de bonbons verse à la Ville de Genève - puisque je me préoccupe des revenus de la Ville - pour occuper cet espace de manière aussi gigantesque.

M. André Hediger, maire. Ce ne sont pas les scientologues, Monsieur Valance, là vous l'avez dit à juste titre. Ne tirez pas la langue, on voit que vous sucez des bonbons! Je n'ai pas actuellement le prix du mètre carré par jour ou par semaine, mais je pourrai vous le communiquer. Je peux vous dire qu'il s'agit d'une recette intéressante pour la Ville.

Questions

Mme Alice Ecuwillon (DC). Je n'ai pas de question, mais l'intervention de Mme Olivier m'interpelle. J'aimerais savoir - évidemment, si les personnes concernées veulent le dire - si des conseillers municipaux, conseillères municipales ont été contactés par une Mme Pasche. Personnellement, j'ai été contactée la semaine dernière par Mme Pasche, l'épouse du chargé de relations publiques de l'Eglise de scientologie, qui m'a demandé un entretien. Il semble que je ne sois pas la seule dans cette salle à avoir été contactée. Il y a probablement, en ce moment, un mouvement assez important de l'Eglise de scientologie.

Le président. Merci. Les gens concernés peuvent s'adresser à Mme Ecuwillon.

M. David Brolliet (L). J'ai deux questions. La première s'adresse à M. le maire, elle rejoint un peu celle de M. Valance. Les drapeaux qui flottent sur le pont du Mont-Blanc appartiennent-ils à la Voirie de Genève? Si c'est le cas, est-ce que ces drapeaux et la location de ces lieux sont mis à disposition par la Voirie et par la Ville de Genève, ou est-ce que les gens les louent, ou est-ce que c'est à bien plaisir? C'est ma première question.

Ma deuxième question concerne l'hélicoptère orange de la Sécurité civile. Est-ce qu'il dépend de la Protection civile Ville de Genève et, si c'est le cas - c'est la même question - est-ce que cet hélicoptère est loué à des entreprises ou est-ce qu'il est exclusivement réservé à des usages de protection du citoyen?

M. André Hediger, maire. Pour répondre à M. Brolliet, il faudrait que je sache, concernant les drapeaux sur le pont du Mont-Blanc, desquels il s'agit. Est-ce que vous faites allusion, Monsieur Brolliet, aux drapeaux suisses ou aux autres drapeaux? En ce qui concerne le Festival du film, il s'agit de drapeaux mis par l'organisateur à la disposition de la Section matériel de fêtes du Service de la voirie; d'entente avec nous, Mme Burnand donne

Questions

l'autorisation de les installer. Toutefois, les drapeaux ne sont pas financés par la Ville de Genève.

M. David Brolliet (L). Est-ce que, pour ces drapeaux, les sociétés en question louent l'emplacement pour mettre leur publicité? C'est ma question. Et quelle est la responsabilité du Conseil administratif, puisqu'il y a eu des opérations pour l'Europe, etc., et que maintenant on voit apparaître de la publicité pour Fisherman's Friend sur la plaine de Plainpalais et pour le Festival du film de Genève sur le pont du Mont-Blanc. Quelle est la politique du Conseil administratif en la matière?

M. André Hediger, maire. L'hélicoptère concerné est celui de la Protection civile et il n'est pas mis à la disposition des privés. Par ailleurs, ce n'est pas la Ville de Genève qui le gère, mais le Canton; il est utilisé par la Protection civile, la Sécurité civile, la police et le Conseil d'Etat.

Les autres hélicoptères sont des hélicoptères privés à qui nous donnons l'autorisation, selon la loi fédérale, de survoler les municipalités à une altitude inférieure à 300 mètres. Un document signé de la municipalité est nécessaire; je donne des autorisations à des hélicoptères privés uniquement pour des travaux exceptionnels dans notre ville, par exemple, la pose d'une verrière sur un bâtiment.

Le président. Madame Burnand, pour l'histoire des drapeaux.

Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Vous l'aurez remarqué, Monsieur le conseiller municipal, la Ville ne donne d'autorisation que pour des manifestations qui servent le rayonnement de Genève, ou pour des manifestations qui sont organisées à Genève et qui sont d'importance internationale ou nationale. De ce point de vue là, nous essayons d'avoir une politique respectueuse des intérêts de la collectivité. Nous n'avons jamais autorisé une quelconque entreprise privée à user de ces possibilités. Je souhaite le dire aujourd'hui: ce sont des

Questions

prestations en nature qui sont fournies par la Ville de Genève, puisque la pose de ces drapeaux équivaut à une somme d'environ 8000 francs, donc prise en charge par la Ville de Genève. C'est un compte qui est fait à l'identique de celui qui serait pratiqué par une entreprise privée, et, de fait, c'est une prestation en nature offerte par la Ville de Genève à des organisations que nous soutenons.

M. Georges Queloz (L). J'ai deux questions pour Mme Burnand. La première concerne le préau couvert de l'école Necker. J'ai pu constater que deux ou trois dalles de verre ont été cassées. J'imagine que cela représente quand même un certain danger, et j'aimerais savoir par quel phénomène ces dalles de verre ont été brisées.

Ma deuxième question, on peut constater qu'à la station du tram Isaac-Mercier, devant l'école Necker, le mur de verre qui est, soi-disant, une protection contre le bruit pour les enfants à l'heure de la récréation, est couvert d'un affichage sauvage. En plus, on a mis des panneaux qui sont, paraît-il, provisoires, mais on n'a pas pris la précaution de nettoyer le mur anti-bruit derrière ces panneaux de la SGA. J'aimerais savoir quelle politique entend mener la SGA, quelle politique entend mener le Conseil administratif à propos de l'affichage en ville de Genève et savoir aussi si la SGA entend se désengager de la prise en charge du mobilier urbain, tels que les abribus.

Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Je répondrai le plus simplement possible à une question qui recouvre plusieurs volets totalement différents. Le couvert et le mur antibruit sont désormais de la gestion de mon collègue Michel Rossetti, qui se garde bien de le dire, mais qui est tout de même totalement responsable de cet équipement.

Sachez simplement qu'on assiste aujourd'hui à Genève, comme dans d'autres villes, à une recrudescence assez incroyable, disons-le, du vandalisme.

Questions

Une voix. Non, oh là là!

Mme Jacqueline Burnand. Il n'y a pas de quoi rire dès l'instant où ce sont des sommes très importantes que la collectivité publique doit envisager de réserver pour pallier ces déprédations, et qu'en réalité ces actes de vandalisme répétés s'exercent sur des équipements publics. Il est nécessaire, chaque fois, de déposer plainte contre inconnu et, ensuite, d'espérer que l'assurance continue à rembourser les dégâts. C'est vrai probablement pour ces couverts pour le préau, pour les abribus en général, ce sont plusieurs dizaines de plaintes qui sont signées presque chaque semaine à ce propos, cela est une réalité aujourd'hui.

Par ailleurs, pour l'affichage, nous avons répondu longuement à cette question récemment. Il a été procédé, il y a quelques semaines, à un nettoyage complet de ces surfaces qui immédiatement sont à nouveau couvertes d'affiches.

Par contre, pour ce qui concerne le problème de la SGA, il s'agit d'une convention. C'est un problème complexe qu'il ne m'appartient pas de traiter aujourd'hui. Cela a fait l'objet d'articles innombrables: sachez simplement, dans les grandes lignes, que la SGA ne se désengagera nullement de l'érection de bâtiments servant l'intérêt général, dès l'instant où un affichage peut être apposé. A ce propos, tout un plan est actuellement à l'étude et, au fur et à mesure de l'avancement de ce plan, on voit se réaliser un certain nombre d'équipements qui seront effectivement pris en charge par la SGA.

Mme Isabelle Brunier (S). J'ai trois questions, mais elles sont courtes. La première s'adresse à M. Rossetti. Cela faisait déjà quelque temps que je voulais la lui poser. Elle concerne les dernières promotions des écoles primaires, au mois de juin dernier. En effet, à cette occasion, la formule a été changée, comme nous en avons été informés et, comme maman d'élève, j'ai pu effectivement constater les effets de ce changement, entre autres

Questions

un qui m'a paru, personnellement, peut-être pas très adéquat, et c'est pour cela que je vous pose la question. On a remplacé la distribution de livres dans les degrés primaires - en tout cas de la deuxième à la cinquième primaire, les sixièmes recevant un dictionnaire pour leur fin d'études primaires - par, je pense, le financement de feux d'artifice dans les trois lieux de promotions, c'est-à-dire: le parc des Bastions, la Perle du Lac et le parc des Eaux-Vives. Je voulais quand même avoir des informations concernant la différence de coût entre la distribution de livres et ces feux d'artifice, parce que, personnellement, même si j'aime bien la fête et les feux d'artifices, je trouve un peu choquant d'envoyer de l'argent en l'air sous forme de feux plutôt que de distribuer des souvenirs tangibles à tous les enfants de la ville. Cela, c'était ma première question. Je ne sais pas si vous voulez me répondre tout de suite? (*Affirmation.*)

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Sur cette question, je répondrai comme suit: d'abord, les livres cadeaux n'ont pas été remplacés par des feux d'artifice, ils ont été supprimés. Et puis, il a été jugé bon de mettre en relief les fêtes sur les emplacements que vous connaissez.

Une commission s'est réunie. J'attends maintenant les conclusions de cette commission qui me fera part de ses observations et, si certaines d'entre elles sont justifiées, j'en tiendrai compte. Mais, vous savez, il en est des appréciations comme des voeux, chacun a son opinion et, pour ce qui me concerne et d'après ce que j'ai recueilli comme renseignements, ces fêtes des promotions étaient réussies en dépit du fait qu'il s'agissait d'une première. Une première est une première, il y a les défauts de la première et, si défauts il y a, ils seront corrigés. Mais, Madame, je vous tiendrai au courant du coût, puisque c'est la question très précise que vous m'avez posée.

Mme Isabelle Brunier (S). Les deux autres questions s'adressent plutôt à Mme Burnand. La première concerne l'expérience - mais je ne sais pas si c'est une expérience ou si c'est définitif - d'une

Questions

zone 30 km/h à la rue du Vieux-Collège, rue de la Rôtisserie. Les zones 30 km/h, c'est très bien, mais je me demande de quel chapeau sort le nouvel affichage qui annonce, à l'entrée de la rue du Vieux-Collège, cette décision de la Ville de Genève. Tout à coup, on a vu apparaître un panneau que, personnellement - mais c'est une question de goût - je trouve absolument affreux qui, me semble-t-il, n'a passé dans aucune commission municipale et en tout cas pas à la Commission des monuments, de la nature et des sites, dans une zone qui est tout de même la zone protégée de la Vieille-Ville. On voit apparaître une espèce de panneau pointu, vert bouteille, avec l'écusson de Genève au sommet. J'aimerais bien savoir s'il y a eu concours, s'il y a eu décision, si c'est définitif. On nous bassine avec l'unification des aménagements urbains, du mobilier urbain, et, là, un choix est fait, semble-t-il, sans consultation et qui n'est vraiment pas très heureux du point de vue esthétique. Cela, c'est ma deuxième question.

Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative. J'avais donné l'explication circonstanciée, je crois à M. Pierre-Charles Georges, ou à quelqu'un d'autre qui m'avait posé la même question. Tous les faits que vous relevez ce soir sont exclusivement dus à l'ingénieux Département de justice et police et des transports, qui a conçu, qui a réalisé ce panneau 30 km/h et on apprécie, en effet, Madame Brunier, très diversement ce qui s'est produit!

Mme Isabelle Brunier (S). Ma troisième question concerne la plaine de Plainpalais. Il se trouve que, par les pluies de la semaine dernière, j'ai eu à traverser à pied la plaine de Plainpalais et, en particulier, la nouvelle partie drainée recouverte de gorrn et les terrains de pétanque. Il se trouve que, sur les terrains de pétanque qui, visiblement, sont en pente, il y avait d'un côté, contre les poutres, au moins 25 cm d'eau et, pour la partie recouverte de gorrn, soi-disant drainée et, semble-t-il, à l'essai, il fallait traverser avec des bottes pour ne pas avoir les pieds mouillés.

Questions

Je voulais demander, puisque à l'époque on nous avait vanté les futurs mérites de ce nouveau système de drainage et de ce matériau de recouvrement, j'aimerais savoir si une évaluation va être faite et si des conclusions valables vont en être tirées, parce que, visiblement, cela ne fonctionne pas.

Mme Jacqueline Burnand, conseillère administrative. Madame Brunier, nous avons clairement exposé la problématique. On fait des essais de ce type sur une petite surface, pour éviter précisément de les multiplier sur des milliers de mètres carrés et de commettre des erreurs irréversibles. Si le système, à terme, puisqu'il y aura bien sûr un bilan, ne fonctionne pas, on ne le multipliera pas sur toute la plaine de Plainpalais.

Cela dit, très souvent, au départ et au démarrage d'une expérience faite avec quelques difficultés d'appréhension, il peut y avoir des erreurs. Celles-ci parfois peuvent être rectifiées, d'autres fois pas, et le bilan tiendra compte de l'expérience faite à cet endroit.

M. Pierre Reichenbach (L). J'ai deux questions à poser à M. Hediger. La première: concernant la couverture de la patinoire des Vernets, où en est-on? Est-ce que l'on pourra, lors de la prochaine séance de commission, visiter le chantier? Il y a des plaintes selon lesquelles les travaux ne sont pas terminés, alors qu'ils devaient être terminés en septembre. Je sais qu'il y a eu quelques difficultés de calendrier.

Ma deuxième question concerne le quai des Vernets. Il y a, depuis quelques mois, une construction «provisoire-définitive», sous la forme d'un chalet, pour un club sportif pratiquant le canoë kayak. Je voudrais savoir si cette maison va rester tout l'hiver ou s'il n'y a pas une manière plus opportune de réaliser quelque chose de définitif, en tout cas dans le cadre légal qui nous empêche de construire des bâtiments, même en provisoire, sur le bord d'un cours d'eau.

Questions

M. André Hediger, maire. Une réponse tout d'abord à la deuxième question. J'ai effectivement donné l'autorisation pour installer un baraquement au quai des Vernets à une équipe de jeunes qui organise des descentes de l'Arve depuis Annemasse. C'est donc tout à fait provisoire. Cela a eu un énorme succès durant l'été et ce baraquement devrait disparaître dans les jours prochains, car il s'agit d'une installation saisonnière.

Quant au toit des Vernets, Mme Burnand pourrait répondre mieux que moi. Toutefois, je peux vous dire que la première étape, qui concerne les travaux du toit à l'intérieur de la patinoire extérieure, a été exécutée. La deuxième étape se fera l'année prochaine, mais on peut dire que les trois quarts des travaux ont été effectués cette année.

M. Roger Deneys (S). Trois petites questions, très petites... (*Protestations.*) Je suis désolé, mais ce n'est pas de ma faute si je suis le dernier. Ma première question s'adresse plus particulièrement à M. Muller. Elle concerne les ordinateurs qui sont utilisés dans l'administration de la Ville. J'aimerais savoir ce que fait le Conseil administratif, ou la DSI, pour le problème de la fréquence des écrans qui ne sont, à mon avis, pas toujours réglés correctement. Vous savez peut-être que les écrans d'ordinateur se règlent et que, s'ils sont mal réglés, la vue peut être endommagée si on reste plusieurs heures par jour devant un écran. J'aimerais savoir quelles sont les informations données au personnel, et ce que fait la DSI pour régler ces écrans. A mon avis, très fréquemment, il ne sont pas réglés correctement.

Ma deuxième question concerne le Conseil administratif en général. On reçoit à maintes occasions des invitations à diverses manifestations, et à des vins d'honneur, dans lesquels on a l'honneur de boire du vin genevois. Ne serait-il pas possible, également à ces occasions, de boire du vin genevois biologique et pas simplement du vin genevois?

Dernière petite question, pour ne pas parler d'informatique, qui s'adresse à M. Rossetti. J'ai eu l'occasion, à la sortie d'une assemblée générale du Parti socialiste, de rencontrer non pas un

Questions

quadrapède inutile en ville, mais un joli batracien aux Grottes. Je voudrais savoir s'il est possible d'avoir un inventaire des reptiles et batraciens qui se trouvent en ville. Existe-t-il un tel inventaire, ou est-il possible de le réaliser?

M. Michel Rossetti, conseiller administratif. Cette dernière question présente un certain intérêt, mais, pour pouvoir les compter, il faudrait d'abord les baguer, n'est-ce pas? Il est clair qu'un batracien, ou n'importe quel animal, se déplace et pour en connaître le nombre exact, il faudrait finalement tous les baguer. Ce qui est impossible. Contentons-nous de savoir, Mesdames et Messieurs, que la faune en ville existe, qu'elle se porte très bien puisque les espèces prolifèrent et, à partir de là, disons-nous que nos parcs, finalement, jouent un rôle important pour la faune. Ce qui pourra peut-être vous satisfaire, cher Monsieur, vous qui appartenez aux Verts.

Le président. Madame Burnand, voulez-vous encore répondre quelque chose? Non, alors pour les autres questions, il sera répondu ultérieurement.

Séance levée à 23 h 15.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif
2. Communications du bureau du Conseil municipal
- 3.a) Résolution du Conseil administratif en vue de soutenir le maintien de Vacheron & Constantin SA en ville de Genève (N° 403)
- 3.b) Motion de MM. Pierre Reichenbach et Jean-Luc Persoz: «Des cabinetiers à Genève: réhabilitation des Halles de l'Ile» (M-342)
 - Motion préjudicielle de Mmes Marie-France Spielmann, Isabelle Brunier, MM. Pascal Holenweg, Bernard Paillard, Guy Valance, Marco Ziegler, Roman Juon, Pierre Losio, Alain Marquet, Jean-Pierre Lyon et Jean-Pascal Perler: «Halles de l'Ile, espace public» (M-351)
4. Clause d'urgence sur la motion de Mmes Christiane Olivier, Nicole Bobillier, Isabelle Brunier, MM. Manuel Tornare, Roger Deneys, Roman Juon, Olivier Coste, Jean-Louis Fazio, René Grand, Philip Grant, Pascal Holenweg, Sami Kanaan, Albert Knechtli, Michel Mermillod, Daniel Pilly, Jean-Charles Rielle, Daniel Sormanni et Marco Ziegler: «Soutien au respect de la dignité humaine, soutien aux requérants» (M-359)
5. Clause d'urgence sur la motion de Mmes Anne-Marie von Arx-Vernon, Alice Ecuivillon, Arielle Wagenknecht, MM. Didier Bonny, Alphonse Paratte, Robert Pattaroni, Guy Savary et Pierre André Torrent: «Pour une concertation politique avant le vote du budget 1999 de la Ville de Genève» (M-360)
6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 065 000 francs destiné à des travaux de rénovation et d'adaptation aux normes des installations techniques dans divers bâtiments locatifs (N° 305 A)
7. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le motion N° 295 de M. Pascal Holenweg et Mme Isabelle Brunier, renvoyée en commission le 21 avril 1998, intitulée: «Pour l'égalité des citoyens genevois devant la mort» (N° 394 A)

8. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission du logement, acceptée par le Conseil municipal le 12 septembre 1995, intitulée: «Réhabilitation des immeubles de la Ville» (M-247)
9. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{me} Alice Ecuwillon et M. Gilbert Mouron, acceptée par le Conseil municipal le 14 février 1996, intitulée: «Immeuble de la rue de Lyon 37» (M-168)
10. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Isabelle Brunier, Marie-France Spielmann, Monique Guignard, Dominique Marie Pibouleau, MM. Roman Juon, Albert Knechtli, Robert Cramer, Didier Burkhardt, Michel Ducret, Claude Miffon, Jean-Marc Froidevaux, Pierre Reichenbach, Didier Bonny et Robert Pattaroni, acceptée par le Conseil municipal le 17 avril 1996, intitulée: «Des logements bon marché pour les jeunes» (M-172)
11. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Pierre de Freudenreich, Gilbert Mouron et Robert Pattaroni, acceptée par le Conseil municipal le 17 avril 1996, intitulée: «Swissair: pour que la Ville de Genève soutienne le Conseil d'Etat» (M-189)
12. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des finances, acceptée par le Conseil municipal le 13 décembre 1997, intitulée: «Un poste pour la mise en route du contrôle de gestion» (M-290)
13. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Alain Marquet, Yves Mori et Bernard Paillard, acceptée par le Conseil municipal le 17 juin 1998, intitulée: «Formation continue pour les concierges à temps partiel de la GIM» (M-323)
14. Réponse du Conseil administratif au projet d'arrêté de Mmes Anne-Marie Bisetti, Nicole Bobillier et M. Jean-Pascal Perler, accepté par le Conseil municipal le 17 juin 1998, intitulé: «Pour la mise en application immédiate du vote du budget 1998 - Délégation à la petite enfance - relatif au remplacement du personnel en vacances» (PA-365)
15. Réponse du Conseil administratif à la résolution de Mme Michèle Künzler et M. Didier Burkhardt, acceptée par le Conseil

municipal le 15 mai 1996, intitulée: «L'industrie, ça marche!»
(R-508)

16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de MM. Michel Mermillod et Daniel Pilly, du 15 mai 1996, intitulée: «Amortissements et budget 1997?» QE-32)

17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Pierre de Freudenreich, du 4 juin 1996, intitulée: «Octroi d'une garantie financière de 100 000 francs à la CODHA» (QE-35)

18. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de MM. Pierre Losio et Michel Mermillod, du 6 mai 1997, intitulée: «Examen du budget 98 par les commissions» (QE-54)

19. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Guy Savary, du 16 mars 1998, intitulée: «Circulation angle rue des Battoirs-quai Charles-Page» (QE-67)

20. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 20 mai 1998, intitulée: «Locaux souterrains de Swisscom à Plainpalais» (QE-72)

21. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roger Deneys, du 20 mai 1998, intitulée: «Amendes aux cyclistes sur les trottoirs» (QE-74)

22. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Jean-Louis Fazio, du 3 juin 1998, intitulée: «Abaisser deux trottoirs sur la place Cornavin» (QE-77)

23. Interpellation de Mme Nicole Bobillier: «Réouverture du Nomades Café: de qui se moque-t-on?» (I-794)

24. Propositions des conseillers municipaux

25. Interpellations

26. Questions

La mémorialiste:
Marguerite Conus